

Schéma départemental en faveur de la  
langue bretonne  
2016-2021

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : TRANSMETTRE LA LANGUE</b> .....	<b>7</b>
<b>I. L’enseignement de la langue</b> .....	<b>8</b>
A. La scolarité bilingue .....	8
B. L’initiation au breton .....	10
C. L’enseignement pour adultes .....	11
<b>II. Le bilinguisme précoce</b> .....	<b>12</b>
A. Les lieux d’accueil collectifs .....	13
B. Les assistant-e-s maternel-le-s .....	15
C. Le dispositif de sensibilisation .....	16
D. Le bilinguisme breton-français au sein des familles.....	17
<b>III. Le lien intergénérationnel</b> .....	<b>20</b>
A. L’accompagnement des personnes âgées.....	20
B. Développer les liens intergénérationnels pour améliorer la transmission linguistique.....	23
C. Mieux connaître et valoriser les pratiques des jeunes.....	25
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE : VIVRE LA LANGUE</b> .....	<b>27</b>
<b>I. Des territoires acteurs du bilinguisme</b> .....	<b>28</b>
A. Signalétique et environnement bilingue .....	28
B. Rôle et coordination des acteurs dans les territoires.....	30
<b>II. Développer l’usage de la langue bretonne à travers la culture et l’éducation populaire</b> .....	<b>36</b>
A. Les livres et la lecture publique .....	36
B. Projets artistiques et culturels.....	38
C. Loisirs et éducation populaire .....	41
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE : METTRE EN ŒUVRE ET ACCOMPAGNER LE SCHEMA DEPARTEMENTAL</b> .....	<b>42</b>
<b>I. La langue bretonne au sein des institutions</b> .....	<b>43</b>
A. Veille législative .....	43
B. Transversalité de la politique linguistique.....	43
<b>II. Les dispositifs</b> .....	<b>45</b>
<b>III. Suivi-évaluation</b> .....	<b>46</b>
<b>Fiches-actions</b> .....	<b>47</b>

# Introduction

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le breton est la langue majoritaire dans le Finistère. La situation évolue très rapidement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec un basculement radical lié à l'arrêt de la transmission orale familiale. Désormais, le breton n'est que très rarement la langue maternelle des jeunes bretonnants. La langue bretonne étant classée par l'UNESCO comme langue « *sérieusement en danger* », le soutien des pouvoirs publics s'avère indispensable à sa préservation.

Si aujourd'hui les langues régionales peinent à trouver leur place au sein de la législation française, il n'en demeure pas moins que les collectivités peuvent s'appuyer sur certains textes pour mener leurs politiques publiques. Ainsi, l'article 75-1 de la constitution indique, depuis la loi de modernisation des institutions de la V<sup>ème</sup> République de juillet 2008, que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ». Cet article, déclaratif, n'ouvre aucun droit spécifique et ne remet pas en question l'article 2 déclarant que « *La langue de la République est le français* ». D'autres éléments permettent toutefois d'asseoir une politique linguistique locale. Ainsi la loi NOTRe du 7 août 2015 s'appuie sur des textes internationaux, telle la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005<sup>1</sup>. Ce texte, adopté à l'unanimité par le Parlement et ratifié en 2005 par la France, rappelle que « *la diversité culturelle, qui s'épanouit dans un cadre de démocratie, de tolérance, de justice sociale et de respect mutuel entre les peuples et les cultures, est indispensable à la paix et à la sécurité aux plans local, national et international* » et que « ***la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle*** ».

La démarche volontariste engagée par le Département du Finistère depuis de nombreuses années contribue au maintien de la diversité linguistique et culturelle en Europe et dans le monde.

La collectivité soutient la transmission de la langue depuis une trentaine d'années à travers l'enseignement et les pratiques sociales employant la langue bretonne. En 2014, l'évaluation portant sur cette politique a souligné la nécessité de la structurer davantage et d'en expliciter les objectifs et modalités.

La langue bretonne représente un réel atout pour le Département. La présence et la pratique de la langue bretonne participent au développement personnel des finistériens, de par le lien affectif pouvant exister avec la langue, mais également par la richesse sociale et culturelle que son usage génère. Par ailleurs, il n'est plus besoin de prouver l'apport du bilinguisme dès le plus jeune âge, qui favorise les capacités cognitives de l'enfant ainsi que l'apprentissage d'autres langues. Au-delà, vecteur d'identité, elle contribue au développement économique et touristique du territoire.

Le schéma 2016-2021 adopté par l'assemblée départementale permet de structurer davantage la politique langue bretonne et de rendre lisible les interventions du Département, comme cela a été préconisé par l'étude menée en 2014. Il vise également à renforcer la présence du breton au sein de l'institution départementale, qui se doit d'adopter une attitude exemplaire pour accompagner la dynamique.

---

<sup>1</sup> Article 103 de la loi NOTRe : « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».

## **Le schéma linguistique 2016-2021, fruit d'un travail collaboratif**

Au vu du dynamisme des acteurs finistériens dans le domaine de la langue bretonne, leur participation à l'élaboration du schéma linguistique a semblé indispensable. Ainsi, suite au lancement de la démarche en septembre 2015, des groupes de travail se sont organisés et réunis régulièrement. 82 personnes ont participé avec constance à ces travaux, organisés autour de cinq thématiques : L'enseignement ; le bilinguisme précoce ; le lien intergénérationnel ; le breton dans les territoires ; projets culturels, éducation populaire et loisirs. Les travaux étaient encadrés d'une part par le Comité de pilotage, constitué de 11 élus départementaux et présidé par Solange Creignou, conseillère départementale déléguée à la langue bretonne, d'autre part par le Comité technique, réunissant des représentants de chaque groupe de travail et des représentants des Directions du Département<sup>2</sup>. Au total, 25 réunions se sont tenues de septembre 2015 à mai 2016 pour co-construire le schéma.

La contribution des acteurs locaux est une ressource essentielle pour le Département. En effet, si la collectivité publique peut soutenir la langue bretonne à travers ses choix politiques et financiers, l'enjeu de la pratique quotidienne repose sur chaque locuteur et sur les associations qui accompagnent cette dynamique. Les échanges engagés dans le cadre du schéma étaient ouverts et ont permis de structurer peu à peu les attentes et les possibilités de développement de la politique linguistique du Département. Les objectifs et les priorités définis dans le schéma départemental sont le fruit d'une réflexion partagée et riche.

Il importe au Département du Finistère de soutenir les acteurs et de veiller à une équité de l'action publique. L'adoption d'un schéma départemental facilitera le dialogue dans ce domaine.

## **Une politique départementale construite en complémentarité des autres politiques publiques**

Le code général des collectivités territoriales précise en son article L1111-4 que « Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de **promotion des langues régionales** et d'éducation populaire **sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier** ». La loi NOTRe a conforté cette orientation en déclarant les politiques de soutien aux langues régionales comme relevant de compétences partagées.

Le schéma adopté par le Conseil départemental du Finistère se veut être une contribution complémentaire aux actions pouvant être portées par d'autres institutions. La Région Bretagne reconnaît depuis 2004 « *officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de la Bretagne* ». Le Conseil régional développe depuis 2012 un plan linguistique volontariste, dont les impacts se mesurent au quotidien : formation intensive à la langue bretonne pour les enseignants et professionnels de la petite enfance, soutien aux médias et au secteur de l'audiovisuel en langue bretonne, développement des pratiques culturelles en langue bretonne, visibilité de la langue...

Les autres collectivités locales, communes et établissements publics de coopération intercommunale, s'engagent également dans les politiques de soutien à la langue bretonne, souvent repérées par l'adhésion à la Charte « *Ya d'ar brezhoneg !* ». En Finistère, 97 communes et 10 communautés de communes ou d'agglomération ont signé la Charte<sup>3</sup>. Cette démarche est pilotée par l'Office public de la langue bretonne.

**L'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB)** est un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) créé par arrêté préfectoral en septembre 2010. Les membres fondateurs de cet organisme sont l'Etat, le

---

<sup>2</sup> Voir constitution des comités en Annexe 1.

<sup>3</sup> 47 s'engagent à atteindre le niveau 2 ; 5 le niveau 3 et 1 le niveau 4 (niveau maximum).

Conseil régional de Bretagne, le Conseil régional des Pays de la Loire et les Conseils départementaux du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique. Il a pour principales missions la **promotion de la langue bretonne et le développement de son emploi dans l'ensemble des domaines d'usage** d'une langue. L'établissement met en œuvre les politiques linguistiques qui lui sont confiées par les pouvoirs publics membres. Les efforts sont concentrés notamment sur la structuration du développement de l'offre d'enseignement bilingue. Il participe également à l'enrichissement du corpus de la langue ainsi qu'à son adaptation continue au monde contemporain.

L'OPLB est ainsi l'outil dont se sont dotées les collectivités bretonnes pour les accompagner dans leurs politiques linguistiques à travers le développement du bilinguisme. La contribution de l'établissement à l'élaboration du schéma a été importante, d'une part lors de l'évaluation menée en 2014, d'autre part pour la structuration du présent schéma et la contribution active à de nombreux groupes de travail.

### **Diversifier les fonctions de la langue**

En se dotant d'un schéma pluriannuel en faveur de la langue bretonne, le Conseil départemental du Finistère affirme et clarifie sa politique publique. Le schéma permet de donner un cap à l'action publique et d'orienter les choix des prochaines années. Au-delà, ce schéma propose un cadre général dans lequel peuvent s'inscrire les autres politiques publiques, dans un dialogue à entretenir au fil des années.

La sauvegarde de la langue bretonne ne sera effective qu'en étant inscrite dans la société d'aujourd'hui. Une rencontre organisée en mars 2016 à Strasbourg évoquait le maintien et la sauvegarde des langues régionales d'Europe. La conclusion des débats évoque l'importance d'une diversification des fonctions d'une langue :

*« Une langue pour survivre et se développer doit avoir une pluralité de fonctions. Les langues moins répandues sont souvent réduites à une ou deux fonctions, à savoir être une composante d'une activité scolaire et un rôle muséographique d'accès à une culture du passé. Une telle réduction ne peut redonner vitalité à une langue. La langue minorisée doit retrouver une pluralité de fonctions :*

- *une fonction de création culturelle,*
- *une fonction de communication familiale,*
- *une fonction économique,*
- *une fonction religieuse,*
- *une fonction emblématique au plan culturel, etc.*

*Certes, dans aucun de ces domaines, une langue moins répandue ne peut prétendre à l'exclusivité, mais elle peut prendre place dans une configuration plurilingue qui la met en valeur. La langue doit en tout cas redevenir « fonctionnelle » c'est-à-dire ne pas être considérée pour elle-même, mais comme un moyen de déployer des relations, des activités, des valeurs qui la dépassent. C'est par le réinvestissement de la langue dans autre chose que la langue que se situe la condition de son développement »<sup>4</sup>.*

**Afin de répondre à cette ambition, le schéma départemental est structuré autour de trois axes : Transmettre la langue ; Vivre la langue au quotidien ; Mettre en œuvre et accompagner le schéma départemental.**

La transmission est l'un des piliers d'une politique linguistique assumée. Elle est déclinée dans le présent schéma en trois parties : **L'enseignement**, avec un focus sur la scolarité bilingue proposée aux finistériens,

---

<sup>4</sup> Les Rencontres de Strasbourg des langues régionales ou minoritaires d'Europe, *Maintien et sauvegarde des langues régionales d'Europe – Colloque consacré à l'efficacité des politiques linguistiques*, 16-17 mars 2016, Conclusion des débats

l'initiation au breton dans les écoles, et enfin l'enseignement aux adultes. Le deuxième objet important pour le Département concerne le **bilinguisme précoce**, à travers plusieurs types d'actions. Enfin, la transmission passe par le **lien intergénérationnel**, que le Département souhaite promouvoir.

La pratique sociale de la langue constitue le deuxième pilier du schéma. Elle est déclinée en deux parties. La première montre le rôle joué par les **territoires**, tant dans le cadre des politiques publiques concernant la signalétique et la visibilité de la langue que dans le cadre des organisations associatives locales. La deuxième partie concerne les **pratiques culturelles** intégrant ou susceptibles d'intégrer la langue bretonne.

Le troisième pilier concerne la mise en œuvre du schéma, essentiel pour dépasser la simple déclaration d'intention. Fruit d'une concertation, le présent schéma souhaite proposer des actions réalistes quant à la promotion du breton en Finistère. Des **indicateurs de suivi** permettront d'en mesurer les effets à moyen et long terme. Pour la réussite de cette mise en œuvre, la collectivité veillera à **travailler de manière transversale**.

# 1<sup>ère</sup> partie

## Transmettre la langue

*Que transmet-on ? A qui transmettre ? Comment transmettre ?*

Autant de questions auxquelles le Département du Finistère contribue à répondre dans le cadre de sa politique publique. La transmission d'une langue repose sur plusieurs piliers que sont l'enseignement scolaire et l'enseignement aux adultes, la transmission dès le plus jeune âge dans le cadre des politiques liées à la petite enfance et enfin la transmission intergénérationnelle, dont on connaît la rupture en Bretagne dans les années 1950.

# I. L'enseignement de la langue

La préservation d'une langue vivante passe par l'existence de locuteurs, de personnes susceptibles de s'exprimer dans cette langue. Cela suppose donc un apprentissage. Si le meilleur apprentissage linguistique demeure celui des langues maternelles, acquises sans efforts, d'autres manières d'apprendre une langue existent. Les collectivités publiques peuvent contribuer à la mise en place d'un enseignement linguistique à tout âge de la vie. Le premier volet est celui de l'enseignement bilingue, qui concerne les enfants et adolescents de 2 à 18 ans, période de construction physiologique, linguistique et sociale très intense. Cet enseignement bilingue est une clé indispensable à la transmission de la langue bretonne. Le deuxième volet concerne le dispositif d'initiation au breton, qui ne vise pas tant l'enseignement de la langue mais une sensibilisation ayant pour objectif de susciter l'intérêt de l'enfant pour la langue bretonne. Enfin, le troisième volet concerne l'enseignement pour adulte, indispensable pour conforter l'environnement bilingue des générations suivantes.

## A. La scolarité bilingue

L'enseignement scolaire de la langue bretonne s'est structuré au fil des années. Après la création des écoles associatives Diwan en 1977 (1<sup>ère</sup> école créée à Lampaul-Ploudalmézeau), l'Education nationale répond progressivement à la demande, à partir de 1982, par l'ouverture de classes bilingues, la création d'une licence d'enseignement du breton puis d'un CAPES bivalent.

A la rentrée 2015, le Département du Finistère compte 7 762 élèves bilingues, dont 2 237 sont scolarisés dans les écoles Diwan, 3 524 dans l'enseignement public et 2 001 dans l'enseignement privé. Ils représentent 7% de la population scolarisée en primaire. S'il constitue ainsi le département breton le plus dynamique dans ce domaine, la comparaison avec d'autres départements français montre que des progrès peuvent encore être faits : l'enseignement bilingue en langue basque concerne 37,3% des élèves, le taux de scolarisation bilingue corse est de 33,2 % et le taux en alsace de 14% - en sachant que le corse est enseigné en classes bilingues depuis 1996 et l'alsacien depuis 1991 seulement.

Le taux de scolarisation bilingue actuel en Finistère n'est pas suffisant pour assurer une transmission de la langue aux générations futures. Le Département du Finistère s'efforcera, en lien étroit avec les partenaires privilégiés que sont l'Education nationale, les associations et les collectivités locales, de développer cette transmission.

### 1. Augmenter le nombre d'élèves bilingues en Finistère

L'objectif visé au cours des six prochaines années est de passer de 7% d'élèves du primaire scolarisés en filière bilingue à un taux situé entre 10 et 15%. Cet objectif est ambitieux mais vise à mobiliser les moyens nécessaires à sa réalisation. L'objectif énoncé dans la convention additionnelle Etat-Région sur le bilinguisme, vise quant à lui une scolarisation de 20 000 élèves en filière bilingue à horizon 2020 (pour 15 696 aujourd'hui). La stratégie est d'augmenter le nombre d'écoles primaires, afin d'alimenter les collèges et les lycées de pôles bilingues. En effet, plusieurs écoles sont nécessaires pour asseoir des filières solides jusqu'en classe de terminale.

D'un point de vue opérationnel, le Département proposera à l'Education nationale d'engager un plan stratégique pluriannuel de développement de l'enseignement bilingue, comme cela a pu être réalisé dans d'autres départements (Bas et Haut-Rhin, Hautes-Pyrénées notamment). Le suivi et le développement de ces actions s'appuiera sur l'Office Public de la Langue Bretonne et une collaboration avec les associations Diwan, Div Yezh et Dihun.



Afin de permettre une augmentation du nombre de classes bilingues, le nombre d'enseignants bilingues doit lui aussi augmenter. Le Département contribue au dispositif *DESK* destiné à la formation linguistique des futurs enseignants bilingues (personnes se destinant au métier d'enseignant ou enseignants en poste souhaitant enseigner en classe bilingue). Cette bourse individuelle est cofinancée par la Région Bretagne et le Département du Finistère, dans la limite du montant annuel affecté à cette action. L'instruction et le suivi des bénéficiaires ont été confiés à Office public de la langue bretonne.

Par ailleurs, poursuivant son soutien historique et nécessaire aux acteurs œuvrant dans ce domaine, le Département souhaite maintenir son aide aux filières bilingues Diwan et privées catholiques, dans le cadre des budgets annuels votés chaque année par l'assemblée délibérante.

Les communes jouant un rôle-clé dans l'accueil de classes bilingues, le Département maintiendra son aide à l'investissement destiné à encourager ce mouvement à travers une aide majorée pour la construction et la réhabilitation de classes bilingues. Il conviendra également de mieux faire connaître cette aide auprès des acteurs publics et d'intégrer ces projets aux Contrats de territoires engagés entre les EPCI et le Département du Finistère.

## **2. La carte des pôles et la poursuite de la scolarité bilingue au collège**

L'évaluation menée en 2014 a souligné la rupture entre l'école primaire et le secondaire, qui s'observe également sur l'ensemble du territoire breton. Ce sont ainsi 67 % des élèves de Cm2 qui poursuivent en filière bilingue en 6<sup>ème</sup>. Une différence s'observe entre le réseau Diwan (taux de poursuite de 113 %<sup>5</sup>) et les autres réseaux (poursuite de 45 à 55 % dans le public et le privé catholique). Il importe de remédier à cette fracture, qui trouve son origine dans diverses réalités : éloignement du collège proposant la poursuite de la scolarité bilingue, souhait des familles de ne pas « alourdir » l'emploi du temps, souhait des élèves de cet âge de rompre avec ces choix ...

La participation au Conseil Académique des Langues Régionales (CALR) permet au Département d'accompagner le travail de développement des filières au niveau du secondaire. En 2016, l'organisation de groupes de travail par le Rectorat a permis d'adopter une nouvelle carte des pôles bilingues, qui donne une visibilité sur les ouvertures potentielles des deux prochaines années. Ce travail devra être mis à jour régulièrement.

La carte des pôles ne suffit pas, seule, à augmenter le nombre d'élèves bilingues. Les efforts doivent se poursuivre en matière de communication envers les familles. L'Education nationale doit y pourvoir, comme l'indique la loi pour la refondation de l'école en son article 27 : « *Les familles sont informées des différentes offres d'apprentissage des langues et cultures régionales* ». Le Département contribue à cette information, dans le cadre de sa communication en faveur du bilinguisme. L'évaluation menée en 2014 soulignait l'importance de la multiplicité des sources d'information aux familles dans le choix de ces dernières d'opter pour une scolarité bilingue.

L'autre levier à actionner pour l'amélioration du taux de poursuite au collège est de s'appuyer sur la nouvelle définition du cycle 3 (Cm1/Cm2/6<sup>ème</sup>) : il doit permettre de renforcer le lien vers le collège et donc la poursuite de la scolarité bilingue. Il est donc attendu que les actions portées par l'Education nationale, telle que les visites au collège, intègrent les spécificités des pôles bilingues. Les élèves de Cm2 bilingues doivent pouvoir développer des liens avec le collège de référence, à l'instar de ce qui est proposé pour les collèges de secteurs pour la scolarité monolingue.

---

<sup>5</sup> Ce taux est atteint par la poursuite des élèves Diwan, à laquelle s'ajoute des inscriptions d'élèves ayant suivis une scolarité bilingue dans l'une des deux autres filières jusqu'en Cm2.

Pour terminer, la question des transports scolaires est à intégrer à la réflexion, comme cela a été souligné dans l'évaluation<sup>6</sup>. Les écoles bilingues étant fréquentées par des enfants de plusieurs communes, les trajets domicile/école constituent un enjeu fort pour la continuité du parcours des élèves. C'est dans ce cadre qu'a par exemple été délégué à l'association DIWAN l'organisation de certains transports scolaires. Cette compétence devant être transférée à la Région en janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe, il conviendra d'être attentif au transfert des éléments liés à l'organisation de la scolarité bilingue sur le territoire finistérien. Une autre piste à étudier consisterait à faciliter la mise en relation des parents d'élèves pour l'organisation de covoiturages, susceptibles d'encourager les familles à faire le choix des écoles bilingues.

## **B. L'initiation au breton**

Le développement des filières bilingues est l'objectif premier en ce qui concerne la transmission linguistique sur le territoire. Toutefois, afin de ne pas créer de rupture au sein de la population entre les personnes ayant une bonne connaissance du breton et d'autres qui en ignoreraient les sonorités, un dispositif d'initiation a été mis en place dès 1995. Ce dispositif propre au Finistère consiste à proposer 1 heure de breton aux élèves du primaire de la filière publique, sur le temps scolaire. Ces séances sont proposées par des intervenants extérieurs, habilités par les autorités académiques.

### **1. Renforcer le lien avec l'option breton au collège**

Conformément aux observations portées par l'évaluation de 2014, il convient de renforcer le lien avec l'option proposée au collège. Conscient que cette mise en œuvre ne sera pas toujours aisée (cet enseignement étant mis « en concurrence », au niveau de l'emploi du temps, avec les autres langues vivantes proposées), le Département souhaite voir le dispositif se développer davantage en cycle 3. Ainsi, dans le cadre de la convention avec l'Education nationale, tout en répondant à la demande d'initiation dans tous les cycles, il est proposé de développer une politique d'initiation en Cm1-Cm2 pour une poursuite en 6<sup>ème</sup>.

Aujourd'hui, le dispositif concerne les classes maternelles à hauteur de 67%, le cycle 2 à hauteur de 24% et le cycle 3 à hauteur de 9%. Dans le cadre des conventions liant l'inspection académique, le Département et les communes, l'objectif est d'inverser la tendance et de parvenir à un dispositif déployé majoritairement en cycle 3. Ceci permettrait de répondre à une cohérence pédagogique et à une efficacité de la transmission. Enfin, cela contribuerait à maintenir davantage un intérêt pour la langue, de la part des élèves choisissant de poursuivre par une option breton « langue vivante » dans le secondaire. Au sujet de l'option, un point de vigilance devra être observé lors des réformes des collèges en cours et à venir.

### **2. Vers la généralisation du dispositif**

Les modalités de financement actuelles reposent sur une participation du Département à hauteur de 50% et une participation de la commune concernée à hauteur de 50%, dont est déduite la contribution de la Région Bretagne (correspondant jusqu'à présent à environ 17% du coût total).

Le dispositif, reposant sur la demande des écoles, est apprécié des bénéficiaires et retient l'attention des acteurs extérieurs au Département. Ainsi par exemple, la Convention spécifique avec l'Etat pour la transmission des langues de Bretagne, adoptée par le Conseil régional en octobre 2015, mentionne qu'une « *attention particulière sera portée à la possibilité d'offrir une sensibilisation à la langue et la culture bretonne [...] dans le cadre de l'horaire normal des cours, comme cela est le cas en Finistère pour certaines écoles publiques* ».

---

<sup>6</sup> Partie 4 du Rapport d'évaluation pp.120-122

Dans le cadre du présent schéma linguistique, le Département du Finistère propose de :

- I. Maintenir le dispositif, avec une stabilisation de son financement de la part du Département
- II. Demander la généralisation du dispositif à l'ensemble des élèves dans le cadre des missions de l'Etat, comme cela est d'ores et déjà mis en œuvre dans d'autres régions françaises (Corse et Alsace). Les instances politiques départementales proposeront aux autres collectivités bretonnes de s'associer à cette demande.

### **C. L'enseignement pour adultes**

La transmission aux jeunes générations ne prend sens que dans un environnement global favorable. L'enseignement aux adultes est indispensable pour atteindre cet objectif. Au-delà de la formation des enseignants ou futurs enseignants évoquée plus haut, le Département souhaite contribuer au développement de l'enseignement pour adultes sur son territoire. A cette fin, deux axes seront développés :

#### **1. Promouvoir l'apprentissage du breton**

L'objectif de cette action est de valoriser la langue, de lui en donner une image dynamique et moderne, tant sur les plans culturels, économiques et sociaux. Le Département du Finistère doit pouvoir proposer des actions de communication dans ce sens au fil des mois et des années. Il contribue avec d'autres collectivités et avec l'Office public de la langue bretonne à faire connaître la réalité actuelle de la pratique linguistique.

Par ailleurs, le soutien à l'apprentissage des adultes est affirmé par le Conseil départemental à travers les aides au fonctionnement des organismes de formation du territoire, tel DAO, Sked, KLT, Roudour, Mervent, Stumdi, Kelenn...

#### **2. Soutenir l'engagement des personnes choisissant une formation personnelle accélérée**

Les cours du soir pour adultes au format « 1h30/semaine » montrent des limites pour qui veut pratiquer la langue bretonne. Ainsi, une autre formule, expérimentée à Brest en 2015-2016, pourrait être proposée aux personnes souhaitant s'investir davantage et devenir locuteur de breton.

Il s'agit de proposer un cursus sur 2 ou 4 ans, en fonction du niveau visé, durant lequel l'apprenant s'engage à suivre 3 heures de cours par semaine ainsi que cinq stages d'une journée en cours d'année et un stage d'une semaine en immersion. Les structures concernées sont actuellement en train d'affiner la proposition, en lien avec l'association Deskiñ d'An Oadourien (DAO), afin de proposer une formule identique sur l'ensemble du Finistère.

Le Conseil départemental souhaite accompagner cette dynamique contribuant au développement personnel des finistériens et proposant une approche innovante en termes d'apprentissage pour adultes. Selon des modalités restant à définir, le Département proposera une aide individuelle du type « chèque-formation » pour les personnes s'engageant dans cette démarche. Ce dispositif intégrera des critères d'évaluation permettant d'en observer les effets sur plusieurs années.

En conclusion, il peut être souligné que ces dispositions n'exemptent pas l'engagement de tout un chacun dans son apprentissage. Si la politique linguistique peut faciliter l'acquisition d'une langue, « *une bonne maîtrise d'une langue suppose néanmoins un effort personnel prolongé* »<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Extrait des conclusions du colloque consacré à l'efficacité des politiques linguistiques, *op.cit*

## II. Le bilinguisme précoce

Développées depuis les années 2000 et davantage encore à partir de 2009, les actions autour du bilinguisme précoce ont vu le jour dans le Finistère, grâce au partenariat entre le Conseil départemental et les acteurs de terrain, en particulier l'association Divskouarn, créée en 2005.

Le Conseil départemental souhaite poursuivre ce développement, en promouvant une vision ouverte du bilinguisme précoce. En encourageant la pratique de la langue bretonne dès le plus jeune âge, il s'agit également de s'inscrire dans un plurilinguisme. Ainsi, les langues maternelles des populations d'origine étrangère seront valorisées, de même que l'apprentissage d'autres langues au cours de la scolarité sera encouragé et facilité par l'acquisition précoce d'une deuxième langue.

Si la conception ouverte du bilinguisme précoce prévaut, il n'en demeure pas moins que dans le cadre du schéma linguistique départemental, l'accent est mis sur la langue bretonne, vecteur d'une culture et d'une identité propre au territoire. Le bilinguisme précoce est également une façon de développer un lien affectif avec cette langue, afin de ne pas la cantonner à une transmission scolaire.

Le Conseil départemental joue un rôle clé dans ce domaine, à-travers sa compétence en matière de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Particulièrement présent dans le domaine de la prévention, la PMI accompagne le développement des projets d'accueil du jeune enfant et organise l'agrément, la formation et le suivi des assistantes maternelles sur le territoire départemental.

L'évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne menée en 2014 a permis d'établir un diagnostic fin des actions mises en œuvre<sup>8</sup>. Le schéma engagé pour ces prochaines années tient compte des enjeux et préconisations mentionnées, qu'il est intéressant de rappeler ici. Deux enjeux ont été mis en évidence : le premier consiste à « *assurer la pérennité du dispositif en faveur du bilinguisme précoce, dans le cadre d'un projet partagé entre les promoteurs du bilinguisme précoce, les familles et les différentes institutions pouvant contribuer financièrement à son fonctionnement et à son développement* » ; le deuxième met en avant la nécessité de « *recruter du personnel bilingue ayant la double compétence à la fois professionnelle dans le secteur de la petite enfance et linguistique pour ce qui est de la pratique du breton, de sorte que les structures deviennent à terme autonomes dans leurs actions autour du breton* ».

Afin de répondre à ces enjeux, cinq préconisations ont été formulées :

1. Clarifier les objectifs attendus de la politique de bilinguisme précoce en lien avec la Direction de Protection maternelle et infantile.
2. Simplifier le processus de fonctionnement et de financement de l'ensemble du dispositif lié au bilinguisme précoce.
3. Communiquer sur l'intérêt du bilinguisme précoce chez les tout-petits auprès des parents.
4. Offrir des conditions favorables pour assurer l'éveil au breton par des moyens internes aux structures :
  - > Recenser les personnels des crèches désireux d'apprendre le breton et réunir les conditions leur permettant d'accéder à des formations appropriées.
  - > Inciter les structures à recruter de façon prioritaire du personnel ayant la double compétence « petite enfance » et « langue bretonne ».

---

<sup>8</sup> Partie 2 du Rapport d'évaluation, pp. 41-68

> Valoriser les métiers de la petite enfance, au travers de campagnes d'information ciblées, auprès des lycéens suivant une scolarisation bilingue.

5. Diffuser auprès des parents concernés par le bilinguisme précoce une information sur les écoles maternelles et primaires bilingues situées à proximité de leur domicile ».

## **A. Les lieux d'accueil collectifs**

Face au constat du manque de compétences internes aux structures pour développer l'accueil bilingue breton/français, le Département et ses partenaires développeront une stratégie pluriannuelle visant à augmenter et améliorer progressivement l'offre dans ce domaine.

### **1. Elaborer un plan de développement**

Pour avancer de manière stratégique, il importe de mieux connaître le secteur. Il est donc proposé une collaboration renforcée entre le Département (services de la PMI et mission Langue bretonne), l'association Divskouarn et l'Office public de la langue bretonne. Ce dernier réalise tous les cinq ans une enquête permettant de recenser les postes bilingues existants. Divskouarn a pour mission de développer la présence de la langue bretonne au sein des structures de petite enfance.

Les modalités de cette collaboration seront à préciser et à inscrire dans la convention pluriannuelle liant le Conseil départemental et l'association Divskouarn.

### **2. Renforcer les compétences linguistiques internes**

Cet objectif sera atteint en développant plusieurs types d'actions :

- a) Favoriser la formation linguistique du personnel en poste

L'offre de formation à la langue bretonne est désormais bien développée sur le territoire. La difficulté réside dans la volonté et/ou la capacité des structures à proposer ces formations à leurs personnels.

Pour les structures publiques, l'offre proposée par le CNFPT depuis septembre 2015 représente une solution pour répondre aux besoins. A raison d'une journée par semaine, les stagiaires bénéficient d'un volume de 200 heures de formation, ce qui permet d'atteindre un niveau de base, permettant de proposer quelques actions en langue bretonne (lectures, petits jeux, certains moments clés du quotidien des enfants...)<sup>9</sup>. Cette nouvelle proposition est à saluer, à faire connaître et à suivre dans la durée.

Par ailleurs, pour les structures publiques et privées, des formations intensives à la langue bretonne sont proposées sur l'ensemble du territoire, d'une durée de 6 mois à temps complet. L'efficacité d'une telle formation n'est plus à prouver, la difficulté pour les structures étant de pouvoir assumer le coût de cette formation : coût de la formation elle-même, coût du salaire de l'agent en formation, coût du remplacement durant ces six mois...

La Région Bretagne propose une aide individuelle de 2500 €, appelée DESK-Bugaligou, permettant de prendre en charge une partie du coût de la formation. Elle est destinée aux personnes travaillant ou ayant vocation à travailler dans le secteur de la petite enfance, en milieu pré-scolaire ou en école maternelle.

Constatant la difficulté pour les structures d'assumer le coût lié à la formation de l'agent en poste, le Conseil départemental propose la mise en place d'un nouveau dispositif permettant la prise en charge à 50% du coût

---

<sup>9</sup> Le niveau visé correspond au niveau B2 du cadre européen d'apprentissage des langues.

de remplacement. Ce dispositif, dont les modalités de mise en œuvre seront à préciser, pourra être ouvert à 2 structures / an. Le souhait est d'être ainsi très incitatif et de permettre, année après année, une montée en puissance des compétences linguistiques du personnel en poste dans le Finistère.

En parallèle, le Conseil départemental s'associera aux démarches visant à sensibiliser les OPCA<sup>10</sup> à l'intérêt de la compétence langue bretonne et aux besoins en matière de formation continue pour le développement de ce secteur professionnel.

b) Promouvoir le bilinguisme dans les métiers de la petite enfance

Les aides financières pouvant être proposées ne suffiront pas, seules, à étoffer les compétences internes aux structures en matière de bilinguisme précoce. Il importe que les cadres exerçant dans le secteur de la petite enfance y perçoivent un intérêt. Ainsi, en collaboration avec la Direction de la PMI, il sera proposé une sensibilisation à l'attention des directeurs d'établissement. Les modalités de travail seront également définies dans la convention liant le Département et l'association Divskouarn.

Dans le même objectif, il est souhaité promouvoir le bilinguisme précoce dans le cadre de la semaine de la petite enfance, portée par la Caisse d'Allocation Familiale chaque année au printemps.

c) Elargir le vivier de candidats

Le troisième levier à actionner afin de renforcer les compétences linguistiques propres aux structures d'accueil est de susciter des vocations au sein des élèves bilingues. L'une des missions de l'association Divskouarn est de faire la promotion de ces métiers auprès des jeunes collégiens et lycéens bilingues du Finistère.

Le Département peut également contribuer à cette promotion à travers sa communication et une valorisation des deux compétences nécessaires, professionnelle et linguistique.

d) Soutenir les professionnels

Pratiquer son métier en deux langues suppose des compétences initiales solides, mais également des « mises à jour » régulières. Ce soutien aux professionnels de la petite enfance sera proposé via :

- La diffusion d'outils pédagogiques, en particulier la Valise élaborée par Divskouarn ;
- La diffusion d'outils linguistiques en ligne<sup>11</sup> ;
- La valorisation des actions à travers l'adhésion des structures à la Charte Divskouarn<sup>12</sup>. Le travail de suivi et d'accompagnement de l'association visera à encourager les structures dans leur démarche. L'objectif étant d'observer une progression des niveaux au fil des années.

---

<sup>10</sup> OPCA - Organisme paritaire collecteur agréé par l'État : structure à gestion paritaire qui collecte les contributions financières des entreprises qui relèvent de son champ d'application, dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises de droit privé.

<sup>11</sup> Par exemple : <http://www.dao-bzh.org> ; <http://edubreizh.com/>

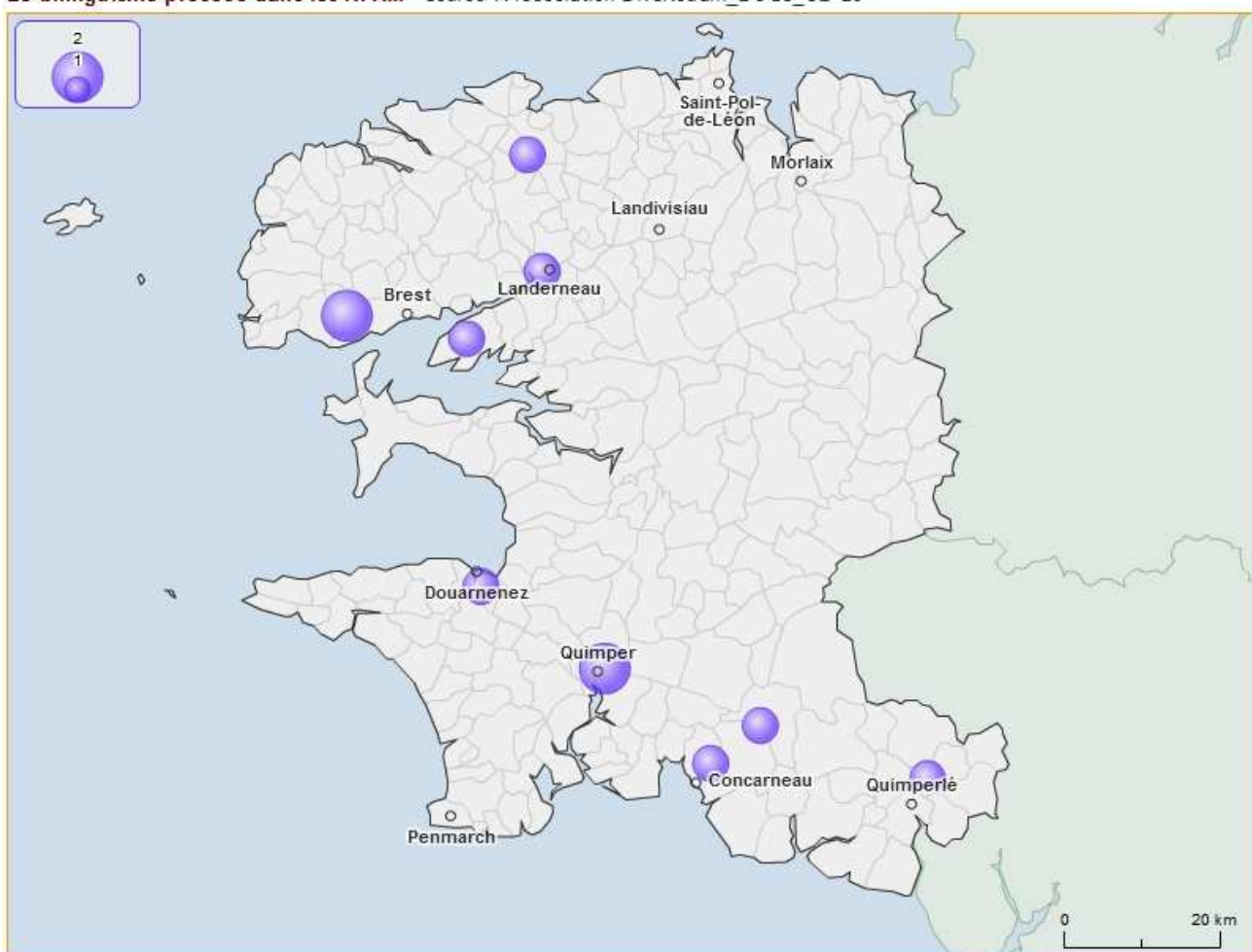
<sup>12</sup> Voir Annexe 2 – Présentation de la charte Divskouarn.

## B. Les assistant-e-s maternel-le-s

En Finistère, 3 500 enfants bénéficient d'un accueil collectif, pendant que 18 000 sont accueillis par des assistant-e-s maternel-le-s. L'on comprend ainsi l'importance de ne pas délaissier ce secteur, même s'il s'avère plus difficile dans ces conditions de proposer un environnement bilingue au plus grand nombre.

Le recensement réalisé par Divskouarn identifie à ce jour 9 assistantes maternelles et 10 Relais Parents-Assistants Maternels (RPAM) proposant des temps en langue bretonne en Finistère, qu'il s'agisse de séances de sensibilisation ou d'utilisation de la langue au quotidien. La carte ci-dessous permet de constater que cette réalité n'est pas uniformément répartie sur le territoire. Il conviendra de veiller au développement de ces actions sur l'ensemble du territoire finistérien.

**Le bilinguisme précoce dans les RPAM** - source : Association Divskouarn\_DCSJ\_CD 29



L'ensemble de ces démarches sont valorisées via la Charte Divskouarn relative aux assistant-e-s maternel-le-s et aux Réseaux d'assistants maternels<sup>13</sup>. Le Conseil départemental s'efforcera de relayer et promouvoir ces actions. Les communes et intercommunalités sont également des relais possibles de ces actions.

<sup>13</sup> Voir Annexe 2 – Présentation de la charte Divskouarn.

Le souhait du Département est de mieux connaître les pratiques et les attentes des assistantes maternelles en matière de bilinguisme. Pour ce faire, trois leviers seront à disposition :

- Proposer un temps de sensibilisation au bilinguisme précoce à l'ensemble des assistant-e-s maternel-le-s lors des formations obligatoires. Ces journées étant déjà riches en contenus, ce temps sera proposé de manière optionnelle à l'issue de la formation. La convention liant le Département et l'association Divskouarn en précisera les modalités de mises en œuvre.
- Proposer également un temps de sensibilisation au personnel de PMI, à savoir les puéricultrices (au nombre de 43 à ce jour), qui travaillent avec les assistant-e-s maternel-le-s dans les territoires.
- Enfin, à moyen terme, la possibilité d'intégrer des questions relatives aux compétences en langue (ou au souhait de formation en langue) des assistant-e-s maternel-le-s lors du renouvellement de leur agrément sera étudiée.

### **C. Le dispositif de sensibilisation**

Les enquêtes menées en 2014 pour l'évaluation de la politique publique ont montré l'intérêt suscité par les séances proposées dans des structures du territoire finistérien. Ces séances sont mises en œuvre dans le cadre d'un dispositif coordonné par Divskouarn et cofinancé par le Département et les structures concernées à hauteur de 50% pour chacune des parties. Bien qu'étant appréciée des familles et des professionnels, cette action comporte des limites. L'évaluation soulignait notamment le faible nombre de structures concernées<sup>14</sup> et la difficulté pour les établissements à s'autonomiser dans cette activité, cet aspect étant pourtant l'un des objectifs du dispositif. Une autre observation soulignait la faible implication des parents sur le sujet du bilinguisme et le peu de lien établi entre ces séances et la scolarisation bilingue qui pourrait en découler.

Les propositions faites dans le cadre du schéma linguistique départemental visent à répondre à ces carences.

#### **Permettre aux structures d'être plus autonomes à l'issue de l'accompagnement financier du Conseil départemental**

Soulignons en premier lieu que les objectifs et actions énoncés précédemment (II. A et B) visent à faciliter cette autonomie, tant pour les lieux d'accueil collectif que pour les relais parents assistants maternels. Il convient ensuite de réajuster le dispositif mis en place depuis 2010 auprès des lieux d'accueil collectifs. L'objectif est que l'aide du Département serve de levier au développement de la présence du breton auprès des enfants. Il est donc proposé que le dispositif soit modifié pour établir une aide suivant les règles suivantes, pour les lieux d'accueil collectif :

- Accompagnement financier du Département à hauteur de 50% pour les 4 premières années ;
- Aide dégressive à partir de l'année 5 (par exemple à 30%. Ce taux sera acté lors de la mise en place du nouveau dispositif) ;
- L'aide du Département portera sur un nombre maximum de 30 structures d'accueil collectif du Finistère. Si des demandes nouvelles sont enregistrées, les structures les plus anciennes du dispositif se verront sortir du dispositif à l'issue de l'année 6 ;
- Le rôle de l'association Divskouarn, outre la coordination administrative et financière du dispositif, est de proposer un accompagnement rapproché des structures, visant à leur autonomie. Les outils pédagogiques développés depuis plusieurs années et la récente reconnaissance de l'association comme prestataire de la formation continue doivent permettre d'atteindre cet objectif.

Le système proposé pour les RPAM est différent, de par la nature de ces lieux, qui n'ont pas la même vocation. Le dispositif resterait inchangé, l'objectif étant de proposer une activité en langue bretonne aux assistant-e-s

---

<sup>14</sup> A ce jour, 25 structures collectives sur les 118 que compte le département, et 10 relais parents assistants maternels sur 36.



maternel-le-s qui le souhaitent. D'autres leviers ont été présentés plus haut pour encourager la formation des professionnel-le-s concerné-e-s.

En parallèle, il est rappelé que des financements complémentaires peuvent également être mobilisés par les structures auprès des communes et EPCI compétentes.

## **D. Le bilinguisme breton-français au sein des familles**

A l'instar de la campagne de sensibilisation menée par le Département du Finistère de 2009 à 2012, le schéma départemental engagé pour ces prochaines années vise à mettre en place des outils de communication envers les finistériens, et en particulier les familles avec enfants.

La principale proposition consiste à concevoir un espace relatif au bilinguisme précoce dans le carnet de santé. Ce document, normé par les services de l'Etat, laisse quatre pages à disposition des conseils départementaux. Généralement dévolues aux actions de prévention, ces pages sont présentées de manière variable suivant les Départements. Les Conseils départementaux du Gers et du Bas-Rhin, pour ne citer qu'eux, proposent ainsi des pages liés au bilinguisme précoce français-langue régionale. Le Conseil départemental du Finistère propose donc d'investir ce document, qui permet de sensibiliser l'ensemble des finistériens.

Cette action sera accompagnée d'autres supports de communication : affiches, articles de presse, articles du site internet de la collectivité...

Au-delà, le Département propose de participer à la réflexion des partenaires sur la mise en place future d'un carnet de santé bilingue. Ce travail devra se faire en collaboration avec les services de l'Etat.

Enfin, d'autres actions seront développées, en lien avec les partenaires :

- Développer les partenariats pour la réalisation et la diffusion de comptines en breton auprès des familles finistériennes (acteurs : CD 29 ; Divskouarn ; artistes...)
- Collaboration avec les Espaces parents-enfants (CAF, Divskouarn, CD 29)
- Développement du baby-sitting en langue bretonne (UBAPAR ; Ententes de Pays ; associations de parents d'élèves)
- Promotion de l'enseignement bilingue auprès des familles fréquentant les lieux de sensibilisation à la langue bretonne (OPLB ; associations de parents d'élèves ; Divskouarn ; CD 29)

Au-delà des « outils » pouvant être proposés par les pouvoirs publics et le secteur associatif, le Département n'oublie pas le rôle primordial des familles bretonnantes, transmettant la langue dans le cadre familial. A ce jour, le manque de statistiques ne permet pas de bien connaître la réalité des usages. Néanmoins, des études ponctuelles peuvent être développées dans ce domaine et devront alors être relayées pour être connues du plus grand nombre. La politique de soutien à la langue bretonne portée par le Conseil départemental du Finistère vise à améliorer l'environnement linguistique des familles souhaitant proposer une éducation bilingue à leurs enfants.

## Synthèse et objectifs

Le secteur de la petite enfance représente un volet important de la politique de soutien à la langue bretonne. Etape stratégique des choix familiaux et en particulier des choix d'éducation et de transmission, la petite enfance concerne un ensemble d'acteurs à mobiliser, en particulier via la compétence du Département dans ce domaine.

Le partenaire privilégié en Finistère est l'association Divskouarn, que le Département s'engage à soutenir et qui en retour s'engage à poursuivre ses actions de développement. Une coordination fine des actions est indispensable à la mise en œuvre des propositions précédemment exposées. Elle visera également à équilibrer la répartition territoriale de l'offre. Une convention pluriannuelle permet de formaliser ce partenariat et de suivre les objectifs fixés conjointement. La Région Bretagne soutient également ce secteur, et en souligne ainsi son importance stratégique. Enfin, l'observatoire de l'Office public de la langue bretonne permet un suivi à long terme de l'évolution des pratiques.

Le tableau ci-après présente les objectifs chiffrés ciblés par la politique de soutien à la langue bretonne dans le secteur de la petite enfance, à horizon 2020.

Le groupe de travail constitué à l'occasion de l'élaboration du schéma propose de poursuivre son activité, en se réunissant une à deux fois par an afin d'assurer un suivi des actions proposées et d'élaborer de nouvelles propositions, au besoin.

Lieux d'accueil collectif		Données 2015	Objectifs 2020
Nombre de structures proposant une présence de la langue bretonne	Gestion intercommunale	3	
	Gestion communale	9	
	Associations	11	
	Secteur privé	2	
	<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>37</b>
	<b>% des structures</b>	<b>23%</b>	<b>35%</b>
Typologie des intervenants en langue bretonne	Intervenants extérieurs	16	24
	Salariés de la structure et intervenants extérieurs	3	4
	Salariés de la structure	6	9
	<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>37</b>
Signataires Charte Divskouarn	Niveau 1	14	25
	Niveau 2	1	10
	<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>35</b>
Place du breton dans le fonctionnement de la structure	Nombre de structures avec séances de sensibilisation	22	30
	Nombre de structures avec agents bilingues	3	6
	Nombre de structures en immersion	0	1
	<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>37</b>
	Nombre de postes (ETP)	<b>18,5</b>	<b>27</b>
Enfants concernés	<b>Total</b>	<b>1 400</b>	<b>2 100</b>
	<b>Pourcentage du nombre d'enfants (-3 ans)</b>	<b>5%</b>	<b>8%</b>
<b>Relais Assistantes Maternelles</b>			
Nombre de structures proposant une présence de la langue bretonne	Gestion intercommunale	4	
	Gestion communale	3	
	Associations	7	
	Secteur privé	0	
	<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>21</b>
	<b>% des structures</b>		
Typologie des intervenants en langue bretonne	Intervenants extérieurs	12	18
	Salariés de la structure et intervenants extérieurs	1	1
	Salariés de la structure	1	2
	<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>21</b>
Place du breton dans le fonctionnement de la structure	Nombre de structures avec séances de sensibilisation	13	18
	Nombre de structures avec agents bilingues	1	2
	Nombre de structures en immersion	0	1
	<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>21</b>
	Nombre de postes (ETP)	<b>3</b>	<b>4.5</b>
Enfants concernés	<b>Total</b>	<b>450</b>	<b>675</b>
	<b>Pourcentage du nombre d'enfants (-3 ans)</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>
<b>ENFANTS CONCERNES</b>	<b>Total</b>	<b>1 850</b>	<b>2 775</b>
	<b>Pourcentage du nombre d'enfants (-3 ans)</b>	<b>7%</b>	<b>11%</b>

### III. Le lien intergénérationnel

Depuis l'arrêt quasi-total de la transmission familiale de la langue et la dépréciation sociale qui lui était liée, la société bretonne observe une « fracture » linguistique entre les générations. Il est question ici de richesse sociale, de lien culturel et affectif entre des personnes vivant sur un même territoire... Paradigmes qui traversent nos sociétés en général, ils sont d'autant plus sensibles en Bretagne autour de la question linguistique. Bien qu'étant parfois ressenti comme un sujet complexe, les actions pouvant être proposées sont propres à enrichir la transmission et l'usage de la langue bretonne.

Fort de ses compétences liées aux solidarités et au bien-être de ses habitants, le Département du Finistère développe depuis de nombreuses années des actions promouvant le lien intergénérationnel. Il en était ainsi, par exemple, du dispositif « *Quêteurs de mémoire* » développé entre 2005 et 2012, dont les atouts ont été soulignés par l'évaluation de 2014<sup>15</sup>.

Dans le cadre du présent schéma, le Département a souhaité répondre aux questions suivantes : Comment promouvoir les échanges intergénérationnels ? Qui mobiliser ? Comment initier de nouvelles démarches ?... Les propositions s'articulent autour de trois axes : le premier concerne l'accompagnement des personnes âgées, le deuxième concerne le développement des échanges intergénérationnels, le troisième enfin vise à prendre en compte les propositions de la jeunesse finistérienne.

#### A. L'accompagnement des personnes âgées

Il s'agit d'une compétence majeure des Départements. A ce titre, le Conseil départemental du Finistère accompagne les personnes âgées en perte d'autonomie, à leur domicile ou en établissement. Il soutient également les aidants et les associations portant des projets vecteurs d'inclusion à l'attention des personnes âgées. Cette politique a fait l'objet d'une concertation et d'un programme, adopté fin 2015 à travers le 4<sup>ème</sup> schéma des personnes âgées et des aidants (2015-2020). Il accorde une place importante au lien social, aux actions intergénérationnelles et d'une manière générale aux actions favorisant le bien-être des personnes âgées et des aidants. Dans ce sens, la langue bretonne y a toute sa place.

De nombreux témoignages révèlent le rôle thérapeutique que peut avoir la langue bretonne auprès des personnes âgées, notamment lorsqu'elles sont désorientées ou atteintes de démences. Dans son étude<sup>16</sup>, le Docteur Rannou-Postic indique que « *lors du vieillissement, et en particulier s'il existe des pathologies associées, la langue maternelle « refait surface », c'est pourquoi dans ces moments il s'avère utile de pouvoir communiquer avec le patient dans sa langue maternelle* ». L'étude cite une directrice d'établissement qui souligne la stimulation apportée par l'utilisation du breton : « *dans les autres groupes d'animation [Ndlr, en français] il faut toujours les stimuler, les solliciter sans cesse pour maintenir leur attention, alors que là, le contraire se passe : il faut les canaliser* ». Et de citer l'exemple d'une personne qui « *glissait vers la léthargie* » mais avait échappé à cette démotivation en trouvant l'occasion de s'exprimer en breton avec le cuisinier de l'établissement. Les expériences vécues au sein de certains établissements montrent comment l'utilisation du breton dans la vie quotidienne permet d'adoucir les relations, d'entrer plus aisément en communication, de

---

<sup>15</sup> Rapport d'évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne, Conseil général du Finistère, décembre 2014, pp.129-142

<sup>16</sup> Capacité de gériatrie, « L'utilisation d'une langue maternelle (le breton) comme aide à la prise en charge non médicamenteuse des pathologies neuropsychiatriques les plus fréquentes en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) », Catherine Rannou-Postic, décembre 2006.

désamorcer des conflits potentiels. L'étude de 2006 indique qu'un certain nombre de professionnels utilisent cette langue pour faciliter le quotidien (un sondage dans l'un des établissements recensait même un taux de 50% des membres du personnel faisant usage, ponctuellement, du breton). Une infirmière témoigne ainsi : *« j'ai remarqué que si je parle de « louzoù » au lieu de « médicaments », la prise se fera plus facilement »*. Ces observations permettent également de prendre conscience des difficultés pouvant naître lorsque l'échange ne peut se faire, lorsque le personnel ne connaît pas le breton par exemple. Ainsi en témoigne cette infirmière : *« si [ces personnes] s'expriment en breton et qu'aucun soignant ne peut lui répondre, elles angoissent et s'agitent ; alors que si on peut communiquer avec elles en breton, elles se réassurent et se calment »*.

Soulignons pour finir que l'importance de l'utilisation de la langue maternelle avec les personnes âgées n'est pas propre au breton. Le Département du Tarn souligne ainsi les vertus de l'occitan dans la prise en charge des aînés<sup>17</sup> :

*«L'utilisation de la langue régionale :*

*- Aide à la prise de contact et crée une proximité facilitant les soins et les échanges. Perçu comme un élément relevant de l'intime, l'occitan instaure une complicité entre le soignant et le soigné qui se voient différemment.*

*- Dédramatise les situations délicates et contribue à dénouer des situations difficiles telles que les crises d'agitation ou l'isolement.*

*- Donne un sentiment d'utilité à la personne âgée qui se retrouve en position « d'enseignant » de la langue et non plus uniquement en situation de patient. L'aîné reprend son rôle naturel de transmetteur de savoir aux plus jeunes. »*

Les actions proposées dans le cadre du schéma linguistique veulent renforcer la prise en compte du breton dans les politiques à destination des personnes âgées. Elles s'appuient, dans la mesure du possible, sur le plan d'action défini par le 4<sup>ème</sup> schéma des personnes âgées et des aidants. Les trois leviers identifiés concernent principalement les personnes âgées en établissement. Cependant, dans le cadre de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie, le Conseil départemental a lancé un appel à candidatures auprès des associations et des services d'aide à domicile pour promouvoir des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie. L'utilisation du breton auprès des personnes âgées ou la création d'un projet intergénérationnel autour des personnes âgées à domicile sont des projets éligibles.

### **1. Proposer des temps d'animation en breton**

Comme présenté plus haut, des animations autour de la langue bretonne existent çà et là en Finistère. Il s'agit pour le Département, d'une part, de valoriser ce qui se fait déjà, d'autre part d'encourager les initiatives allant dans ce sens. Finançant à hauteur de 100% le volet animation des établissements pour personnes âgées, le Département possède un levier permettant d'atteindre ces objectifs. La Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées (DPAPH) et la Direction de la Culture, du Sport et de la Jeunesse (DCSJ) valoriseront les actions en langue bretonne et chercheront à en développer la présence.

Ces propositions s'appuient sur la fiche 2.8 du schéma des personnes âgées, visant à *« Renforcer la place de l'animation dans les EHPAD et le rôle des bénévoles »*. Afin de soutenir l'animation en EHPAD, le Département a notamment adhéré fin 2015 à la plateforme « Culture à vie » du Groupe des animateurs en gérontologie. Ce faisant, les animateurs en gérontologie des établissements peuvent bénéficier de contenus culturels pour préparer des animations adaptées aux attentes des personnes âgées. Il conviendra de mieux connaître ce nouvel outil et voir ce qui peut être proposé dans le cadre de l'usage d'une langue maternelle différente de la

---

<sup>17</sup> Schéma départemental de développement de l'occitan, 2012-2018, adopté le 21 juin 2012 par le Conseil départemental du Tarn.

langue environnante (langues régionales, langues des personnes d'origine étrangère...). Concernant les personnels intervenant à domicile, des projets de sensibilisation ou formation à la langue bretonne pourront être financés dans le cadre de la convention départementale avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

## **2. S'appuyer sur le travail des bénévoles**

Les professionnels du secteur s'accordent à souligner le rôle essentiel que jouent les bénévoles dans la vie d'un établissement. Et en Finistère, un grand nombre de ces personnes sont bretonnantes. Ce sont donc des personnes susceptibles de faciliter les échanges et d'accompagner le personnel sur ce volet linguistique.

Le présent schéma souhaite renforcer ces pratiques et s'appuiera entre autres sur l'association Blaz Produktion, qui possède une expérience dans ce domaine. L'association a mis au point ces dernières années une méthode permettant au personnel d'acquérir relativement rapidement des termes du quotidien auprès des personnes âgées. Cette méthode s'appuie sur les bénévoles présents au sein de l'établissement, qui connaissent le breton et les tournures linguistiques locales.

Le projet pourrait être soutenu par le Département, dans le cadre de la politique en direction des personnes âgées. Les modalités de mise en œuvre devront être précisées dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'association et le Département du Finistère.

## **3. Permettre l'utilisation du breton dans le quotidien**

Les actes de la vie quotidienne structurent les journées et les relations entre les personnes âgées et les aidants. Il importe au Département de créer un contexte favorable à l'usage du breton dans ce cadre-là. Au regard des expériences vécues aujourd'hui, l'on prend conscience de l'urgence à améliorer les pratiques. En effet, les personnes bretonnantes de naissance sont de moins en moins nombreuses. Le quotidien de ces dernières pourrait être amélioré au jour le jour. Deux actions seront développées en parallèle :

### **a) Former le personnel**

Concernant les structures publiques, le CNFPT<sup>18</sup> propose depuis septembre 2015 une formation à la langue bretonne, à hauteur de 200 heures par an. Le Département suivra de près les bilans de ces formations, en particulier le bilan des personnes travaillant auprès de personnes âgées<sup>19</sup>. Ce suivi se fera en lien avec le CNFPT et l'Office public de la langue bretonne.

Afin de renforcer ce volet et de toucher un public plus large (s'adresser à l'ensemble des structures, et non uniquement celles relevant des collectivités territoriales), des formations courtes (3 à 5 jours) seront mises en place à destination du personnel. Cette formation, qui pourrait être assurée par l'association Blaz Produktion, s'appuiera, lorsque cela est possible, sur la présence de bénévoles bretonnants. Comme évoqué plus haut, les financements pourraient être mobilisés par le Département et la CNSA. Concernant les modalités de mise en œuvre (information aux structures, inscriptions...), elles seront précisées dans le cadre du démarrage du projet, envisagé dès l'année 2017.

Ces démarches de formation prendront appui sur les outils existants, et en particulier, pour le pays Léonard, sur le lexique édité en 2009 par Ti ar Vro Bro Leon, en partenariat avec le Conseil départemental et de nombreux acteurs du territoire. Ce livret, intitulé *Brezhoneg evit ar re gozh*<sup>20</sup>, propose des sketches ou des dialogues autour de la vie quotidienne des personnes âgées accompagnées et un lexique approprié. Il est

---

<sup>18</sup> Centre National de la Fonction Publique Territoriale

<sup>19</sup> La session 2015-2016 a accueilli 4 personnes travaillant auprès des personnes âgées (occupant les postes d'animatrice en gérontologie, de portage de repas pour un CCAS, d'infirmière ou encore d'aide-soignante).

<sup>20</sup> Traduction : Le breton pour les anciens

accompagné de deux CD audio. Ce livret est bien connu des services de gérontologie du secteur et bien qu'épuisé, des demandes d'approvisionnement sont toujours formulées auprès de Ti ar vro Bro Leon. La question d'une réédition pourrait être posée. Il faut noter, enfin, que la mise à disposition d'un tel lexique n'est pas suffisante. Il peut en effet être difficile de passer d'une lecture du document à une pratique effective. C'est pourquoi le volet « formation » est indispensable.

b) Valoriser l'usage du breton auprès des structures

Le rôle de la langue bretonne dans le quotidien n'est pas toujours perçu par les directions d'établissements ou les services d'aide à la personne. Une sensibilisation au sujet paraît nécessaire. Elle pourra se faire en mobilisant l'association Blaz Produktion qui, en lien avec la DPAPH, pourrait sensibiliser les directions d'établissements.

Le Conseil départemental a également un rôle à jouer dans cette sensibilisation, via ses actions de communication. Il sera intéressant, à l'issue de l'adoption de ce schéma linguistique, de communiquer autour des enjeux soulevés et des actions proposées sur cette thématique. L'accompagnement des personnes âgées étant l'une des compétences majeures du Conseil départemental, il paraît important d'en exposer les différents volets aux professionnels, mais également au grand public.

## B. Développer les liens intergénérationnels pour améliorer la transmission linguistique

La transmission spontanée de la langue ayant été freinée dans les années 1950, il paraît pertinent d'encourager les échanges entre générations. Les bienfaits en sont ressentis par les deux parties, locuteurs avertis comme apprenants. S'agissant des anciens, ces rencontres contribuent à leur bien-être, comme le souligne encore une fois l'étude du Dr Rannou<sup>21</sup>, à travers le témoignage d'une directrice d'établissement : « *Les actions en breton sont très valorisantes pour les résidents, elles nous permettent de leur montrer qu'on s'intéresse à eux, à leur savoir et à leur place de **transmetteurs** dans la société* ». Du côté des apprenants, l'échange apporte de nombreux avantages linguistiques, comme l'a souligné l'évaluation de décembre 2014<sup>22</sup> : « *meilleure aisance orale, apprentissage d'un vocabulaire différent, sensibilisation à une vision du monde...* ».

Si l'enrichissement linguistique pour les uns et le bien-être moral pour les autres sont mis en avant, il ne faut pas oublier que ces rencontres permettent, tout simplement, de créer du lien social entre des générations différentes. Un interlocuteur du Dr Rannou évoque bien cette situation : « *[...] pendant les rencontres, les vieux ne sont pas la représentation momifiée du passé, ils incarnent au contraire la possibilité du présent et de l'avenir. Ils réintègrent l'espace temporel et la continuité générationnelle est rétablie* ». Au-delà de la langue, et grâce à la langue, la rencontre permet de partager des moments forts. Cette richesse est perceptible dans le film sensible de Soazig Daniellou, *Prat don*<sup>23</sup>.

L'opération *Quêteurs de mémoire*, portée par le Département du Finistère de 2005 à 2012, a suscité un vif intérêt de la part des participants. Le rapport d'évaluation de 2014 soulignait également l'image et les retombées très positives pour le Département. Les enjeux pointés par le Comité d'évaluation étaient

---

<sup>21</sup> C. Rannou-Postic, *Op.cit.*

<sup>22</sup> Rapport d'évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne, Conseil général du Finistère, décembre 2014, p. 131

<sup>23</sup> *Prat don - Le pré d'Anicet*, Soazig Daniellou, Kalanna Production, 2008, 98 mn. Film réalisé dans le cadre de l'opération « Quêteurs de mémoire en Finistère ».

l'implication du Département dans la transmission de la langue entre générations et la construction de lien social entre générations<sup>24</sup>. La complexité d'être, pour le Département, opérateur direct du dispositif constituait l'une des limites du projet. Au vu de ces constats, l'évaluation préconise la mise en place d'une nouvelle opération *Quêteurs de mémoire*, sur un format renouvelé et repensé.

Le Conseil départemental du Finistère souhaite relancer une dynamique allant dans ce sens. Trois pistes d'action sont identifiées, permettant de cibler des publics variés.

### **1. Les adultes apprenants et les « bazhvalan »**

Cette proposition s'appuie sur le travail réalisé par Bretagne Culture Diversité (BCD) en 2014-2015. Constatant l'importance de la rencontre avec une personne bretonnante de naissance pour les personnes apprenant le breton, l'association a développé un outil intitulé « bazhvalan », du nom donné à l'entremetteur, au facilitateur. L'association a ainsi identifié des personnes susceptibles de jouer le rôle d'intermédiaire entre l'apprenant et le locuteur de naissance. Cette « base de données » est cartographiée par pays culturels, et permet de prendre connaissance de ces personnes, qui ont donné leur accord pour être contactées<sup>25</sup>. Ces facilitateurs connaissent bien leur territoire et les bretonnants natifs désireux d'échanger avec une personne en apprentissage. L'expérience des rencontres intergénérationnelles montre le rôle que jouent ces facilitateurs : ils créent du lien, aident à la compréhension mutuelle...

Ainsi, un outil est disponible sur l'ensemble du Finistère, qui ne demande qu'à être employé. Le public ciblé ici serait les adultes :

- En formation intensive de 6 mois (une bonne partie de ces personnes se destinent à être enseignant)
- En cours du soir et en particulier les personnes choisissant des formules « accélérées »
- En formation professionnelle du type CNFPT (200h / an)

BCD est susceptible de piloter la démarche : organiser la mobilisation des structures de formation, mettre en lien, se coordonner avec les Ententes de pays... Le Département du Finistère est favorable à l'organisation d'un événement fédérateur (du type semaine ou quinzaine...) autour de ces rencontres. Le soutien prendra la forme de communications et pourra également prendre la forme d'aides financières, selon des modalités à définir. Une enveloppe annuelle sera prévue à cet effet. La mise en œuvre se fera progressivement, en mobilisant d'abord quelques personnes afin de tester le dispositif, avant de l'ouvrir plus largement. Pour l'organisation de rencontres en 2017, il conviendra d'anticiper les démarches dès le dernier trimestre 2016.

### **2. Les élèves des écoles bilingues et la « Semaine bleue »**

La Semaine bleue est un événement national autour des retraités et des personnes âgées. Le comité national chargé de sa mise en œuvre le définit ainsi : « *Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations. Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « vieux » dans notre société* ».

Le Département recense et valorise toutes les actions se déroulant en Finistère. L'idée est de s'appuyer sur cet événement pour susciter les rencontres intergénérationnelles en breton. Il s'agira pour le Département,

---

<sup>24</sup> Rapport d'évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne, *Op.cit.* p.142

<sup>25</sup> [BCD bazhvalan](#). Ce travail porte aujourd'hui sur la Bretagne occidentale et sera étendue ultérieurement au gallo, à l'est de la région.



via la DPAPH, de communiquer sur ce volet linguistique et de faire naître de nouveaux projets. Cette proposition complètera le thème national proposé chaque année.

Cette action cible tout particulièrement le public des écoles primaires. La semaine se déroulant chaque année en octobre, il conviendra d'anticiper le travail avec les équipes pédagogiques avant les vacances d'été. Ce projet pourrait être mis en œuvre dès 2017.

### **3. Les collégiens créateurs en audiovisuel**

La troisième action d'une opération *Quêteurs de mémoire* renouvelée ciblera les collégiens. Le présent schéma a pointé plus haut le problème de la rupture observée dans l'enseignement bilingue entre le Cm2 et la 6<sup>ème</sup>. Proposer une action valorisante et motivante à un public collégien contribuera à renouveler l'image de la langue et à motiver les jeunes à poursuivre leur apprentissage linguistique.

Le dispositif sera construit en lien avec les collèges (publics, privés, Diwan) et/ou les structures du territoire accueillant les jeunes et intéressées par le projet (Point Information Jeunesse, Maisons de quartiers...). Il mobilisera des professionnels de l'audiovisuel (radio, vidéo, internet...), mais également les Ententes de Pays qui pourront aider à la mise en lien.

L'objectif sera de susciter une rencontre intergénérationnelle en breton entre un groupe de jeunes locuteurs (adolescents) et une personne âgée susceptible d'aborder des sujets intéressants le groupe : un métier particulier, la vie quotidienne à telle époque, des événements historiques, un parcours de vie etc.

Cette initiative nécessitera un travail de structuration, qui sera réalisé au-cours de l'année 2017, pour un démarrage de l'action en septembre 2018.

## **C. Mieux connaître et valoriser les pratiques des jeunes**

Ce chapitre sur le lien intergénérationnel a évoqué en premier lieu l'accompagnement des personnes âgées par le Conseil départemental. Il se clôt par l'accompagnement que peut proposer le Département aux jeunes du territoire. La politique « Jeunesse » du Finistère articule l'action du Département, des collectivités territoriales, de la Région, de l'Etat et de l'Europe. Elle vise, parmi d'autres missions, à valoriser l'engagement et la citoyenneté des jeunes.

Dans le cadre du schéma en faveur de la langue bretonne, le Département poursuivra sa réflexion au sujet des jeunes. Ainsi, l'enquête réalisée en 2013 par le CRIJ<sup>26</sup> pourrait être davantage exploitée. Il conviendra également de définir, avec les partenaires, les modalités de poursuite de cette enquête (quels objectifs, quel échantillonnage, quelle année ?...).

Par ailleurs, le Département valorise les projets portés par les jeunes par le biais de divers moyens. Les projets menés en langue bretonne ou faisant une place à la langue seront valorisés dans ce cadre-là. A cette fin, un travail de communication sera réalisé, en direction des jeunes, en lien avec les coordinateurs jeunesse des territoires finistériens.

---

<sup>26</sup> Centre régional d'Information Jeunesse. L'enquête indique par exemple que 73 % des finistériens de 15 à 29 ans interrogés indiquent connaître une personne de leur entourage parlant breton. L'enquête cherche également à connaître le taux de locuteurs, le niveau linguistique...

Enfin, le Fonds Départemental d'Aides à l'Initiative des Jeunes (FDAIJ) permet d'attribuer une aide financière à certains projets. Il vise à favoriser les initiatives des jeunes de 16 à 28 ans dans les domaines sportif, culturel, civique, scientifique, économique et en matière d'environnement et de solidarité. Il permet d'accompagner des projets individuels ou collectifs.

Afin de valoriser la langue bretonne, il pourrait être proposé de mettre en place un prix spécial « langue bretonne », par exemple, afin d'attirer de nouveaux porteurs de projet. Cette réflexion sera menée en partenariat avec les élus en charge de la politique jeunesse du Département.

## 2<sup>ème</sup> partie

# Vivre la langue

*Quand et où utiliser le breton ? Comment partager la langue ? Comment la vivre dans les territoires ?*

Le deuxième pilier du schéma part du principe que la transmission ne sera pérenne que si la pratique de la langue est possible, pour ceux qui le souhaitent. Les collectivités territoriales contribuent à créer et à faire vivre un environnement bilingue. Il convient de veiller à ce que chaque bassin de vie du Finistère puisse proposer un contexte facilitant la pratique du breton. Cet environnement se construit de manière partenariale.

# I. Des territoires acteurs du bilinguisme

L'élaboration du schéma linguistique a été l'occasion de réunir les acteurs du Finistère autour de ces questions : Quelle animation de la vie socioculturelle en langue bretonne ? Quelle place du breton dans l'espace public ? Quel rôle pour un Département ? Pour les communes et intercommunalités ? La langue bretonne, un atout touristique et économique ?...

Les propositions retenues dans le cadre du présent schéma visent à impliquer le Département, aux côtés des autres acteurs que sont les associations et les autres collectivités territoriales.

## A. Signalétique et environnement bilingue

Le secteur du jalonnement est caractérisé par une multiplicité d'intervenants (Etat, Région, Département, communes, intercommunalités, offices du tourisme, associations...). Il en résulte un paysage un peu éclectique, aux carrefours routiers en particulier. Dans ce contexte, une réflexion sur la place du bilinguisme s'impose. Le Conseil départemental du Finistère entend jouer le rôle qui lui est dévolu de par ses compétences. Il contribuera ainsi au jalonnement bilingue, aux côtés de la Région Bretagne qui a adopté une charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques qui lui sont propres. L'ensemble des acteurs, dont l'Etat, est invité à prendre en compte le bilinguisme dans l'espace public. La convention spécifique Etat-Région 2015-2020 évoque ainsi que « *le jalonnement bilingue contribue à offrir aux citoyens un environnement visuel de nature à diffuser et promouvoir la pratique du breton, les familiariser avec un vocabulaire de base et diffuser la connaissance sur le patrimoine toponymique* »<sup>27</sup>.

L'importance d'une signalétique bilingue clarifiée s'est accrue ces dernières années. En effet, l'évolution sociétale a pour conséquence que les bretonnants d'aujourd'hui sont davantage formés par le système scolaire et donc plus sensibles à l'écrit. Il en est de même pour les générations futures. Il convient donc de réinterroger les pratiques en cours depuis une trentaine d'années pour les faire évoluer à l'aune des attentes d'aujourd'hui.

### 1. Une nouvelle forme pour le bilinguisme adopté par le Département

Le choix d'indiquer systématiquement les mentions bretonnes en italique est de plus en plus perçu comme discriminant et est remis en cause par les locuteurs et les associations, comme avait été mise en cause l'écriture "celtisante" par le passé. De plus en plus de collectivités adoptent une présentation plus conforme aux standards internationaux, où l'égalité graphique domine.

Le Département du Finistère souhaite s'inscrire dans cette dynamique et construire une nouvelle Charte graphique du bilinguisme, allant dans le sens d'une égalité de traitement des mentions. Le Schéma de signalisation directionnelle et touristique, adopté en janvier 2015, intègre le bilinguisme tel qu'il est proposé jusqu'à présent par le Département sur les routes départementales, les mentions en breton figurant en caractères italiques. En 2015 et 2016, la signalisation directionnelle et touristique a été renouvelée sur de nombreux itinéraires structurants. Cette nouvelle signalisation sera en place pour plusieurs années. Ainsi, les décisions prises aujourd'hui dans le cadre du schéma linguistique auront un effet dans le paysage dans quelques années. L'assemblée départementale souhaite toutefois marquer le point de départ de nouvelles pratiques. Dans la prolongation du schéma linguistique, la Charte du bilinguisme sera adoptée par l'assemblée départementale. Elle s'imposera alors à l'ensemble des politiques départementales, et sera de ce fait prise en compte dans la nouvelle charte graphique. Concernant la signalisation routière, ces orientations

---

<sup>27</sup> Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2015-2020, *partie 2.3.3. Les services publics*.

s'appliqueront aux panneaux directionnels et touristiques, mais, au-regard de différents paramètres (réglementation, coût...), il est proposé de ne pas l'appliquer à la signalisation de police ni à la signalisation temporaire.

## **2. Adopter une signalétique bilingue systématique dans les équipements publics**

Dans l'optique d'améliorer ses pratiques, le Département s'engage à renforcer la présence de la langue bretonne dans l'espace public qu'il investit. L'action porte tant sur les équipements du Département que sur les équipements auxquels le Département contribue dans le cadre de cofinancements.

### **a. Les équipements appartenant au Département**

Le Conseil départemental s'engage, à travers le présent schéma, à systématiser la signalétique bilingue à parité graphique des bâtiments et équipements sous sa responsabilité : le siège du Conseil départemental et les bureaux administratifs des différents sites, les Centres départementaux d'action sociale, les collèges, les musées, les espaces naturels sensibles... Concernant les transports, il conviendra de préciser le périmètre concerné à l'issue du transfert de la compétence à la Région, en janvier 2017. Si les aires de covoiturage demeurent sous la compétence départementale, il faudra veiller à l'harmonisation des pratiques sur un même lieu : nom du lieu-dit, mobilier, arrêt de bus...

Cette disposition attend une application immédiate, à l'issue de l'adoption du présent schéma, en particulier pour les nouveaux projets. La charte du bilinguisme et la charte graphique du Département préciseront les modalités de mise en œuvre du bilinguisme.

### **b. Les équipements publics cofinancés par le Département**

Le Département du Finistère contribue à l'investissement local, en particulier dans le cadre des Contrats de territoires. Divers dispositifs permettent ainsi de financer des équipements culturels, sportifs, multifonctions, des aménagements de bourgs. Afin d'affirmer l'engagement du Département en faveur de la langue bretonne, la signalétique bilingue des équipements publics sera inscrite comme critère d'éligibilité aux aides départementales. Cela fera l'objet d'une évolution progressive de chaque dispositif, travaillée avec chaque direction concernée et qui devra être actée par l'assemblée départementale. Au-delà de cette condition, les collectivités seront invitées à développer le bilinguisme plus largement, dans leurs communications et leurs programmes d'activités.

Par ailleurs, il est rappelé que le Département aide les communes et intercommunalités à mettre en place une signalétique bilingue sur leurs territoires. Le dispositif d'aide à l'investissement gagnerait à être davantage connu et mobilisé par les partenaires. Le présent schéma est l'occasion de rappeler l'existence de cette aide financière encourageant le bilinguisme. Il convient également de rappeler que les collectivités peuvent être appuyées de l'Office public de la langue bretonne pour ce travail toponymique ou les corrections et simplifications orthographiques qui peuvent être proposées à cette occasion. Enfin, le Département invite l'ensemble des collectivités à mener une réflexion autour de la toponymie bretonne lors des dénominations de rues, de quartiers, ou encore de Communes nouvelles.

La dynamique générale concernant la signalétique bilingue devrait se poursuivre, comme en témoigne le nombre croissant de signataires de la Charte « Ya d'ar brezhoneg ».

### 3. La langue bretonne comme argument touristique

La signalétique bilingue contribue à l'identité du Finistère et à son attractivité touristique. Pour aller plus loin, le Finistère peut valoriser davantage la langue, comme cela se fait par exemple au Pays de Galles. Diverses actions pourraient être développées : formation du personnel des lieux touristiques (enseignement ou sensibilisation à la langue bretonne, en particulier à la toponymie locale), guides de randonnées mentionnant des indications liées à la langue bretonne, organisation de circuits pédestres ou cyclistes<sup>28</sup>...

Un rapprochement avec Finistère Tourisme et le Comité départemental du Tourisme sera proposé pour développer cette dimension.

## B. Rôle et coordination des acteurs dans les territoires

Proposer un environnement favorable à l'usage du breton suppose d'actionner de multiples leviers. Acteurs parmi d'autres, le Département du Finistère identifie quelques points clés permettant de développer les occasions de parler ou écouter la langue bretonne sur l'ensemble du territoire.

Le dynamisme des locuteurs n'est pas toujours perçu de ceux qui ne parlent pas la langue bretonne. L'un des objectifs est de changer l'image de cette langue, d'en montrer la richesse aux personnes qui y seraient indifférentes. Tous les acteurs de la langue bretonne peuvent contribuer à cet objectif, à travers des campagnes de promotion, des clips, des propositions nouvelles à imaginer parfois dans des lieux inattendus – et non spécifiquement dans des lieux où se trouvent déjà des bretonnants... Le Département du Finistère intégrera ces préconisations dans sa politique de communication.

Au-delà de l'image de la langue, l'enjeu réside dans les actions proposées à toutes les échelles, et en particulier dans les lieux de vie quotidiens des finistériens.

### 1. Clarifier et renforcer le rôle des Ententes de Pays

Les Ententes de pays, appelées *Ti ar vro* ou *Emglev*, sont des fédérations d'associations réunies sur des territoires dont les contours sont définis par les membres. Elles œuvrent à la promotion de la langue et de la culture bretonnes, à travers des actions quotidiennes (centre de ressources, cours du soir, groupes de discussions...) ou ponctuelles (manifestation culturelle, diffusion théâtrale et musicale, festival...). Ces structures permettent aux associations membres de mutualiser des moyens administratifs, d'organiser leur communication, etc. Elles servent également de repère dans le paysage territorial, afin d'orienter les personnes souhaitant s'informer ou s'investir dans une pratique culturelle bretonne.

Une Entente constitue sur le territoire un réseau de personnes bretonnantes (du locuteur confirmé au débutant), à même de promouvoir les échanges spontanés en langue bretonne – en-dehors des espaces d'enseignement.

Ce rôle coïncide bien avec la particularité linguistique du breton, langue dialectale présentant des variations subtiles d'un territoire à l'autre. En développant des projets culturels et linguistiques sur son territoire, une Entente de pays valorise la langue bretonne dans toute sa richesse.

Dans son *Rapport pour une politique linguistique* adopté en 2012, La Région Bretagne affirme son soutien à ces structures (au nombre de 12 en Bretagne, en 2012) en valorisant leur rôle de soutien à la langue. Un travail

---

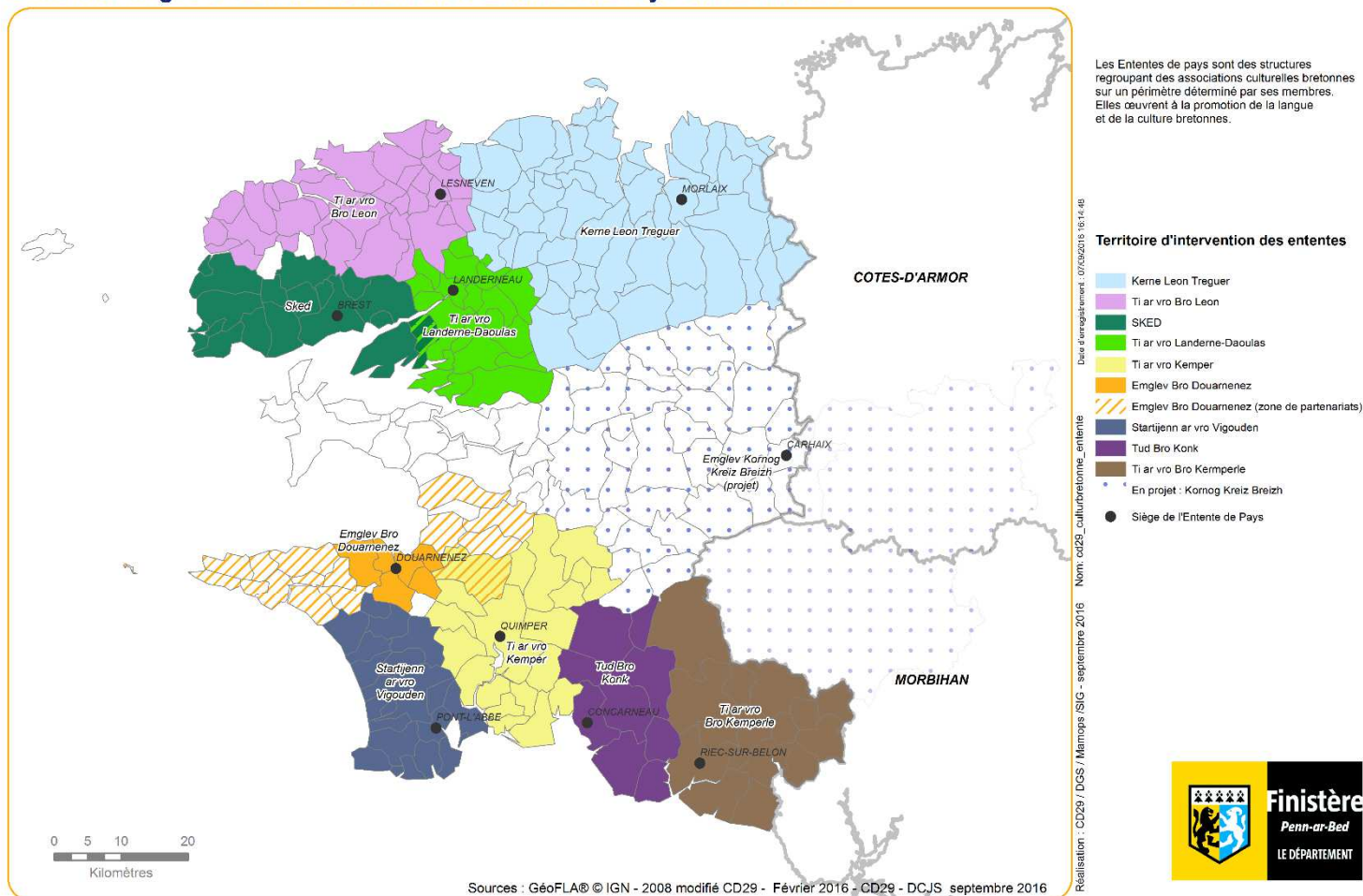
<sup>28</sup> A titre d'exemple, voir le « Trovelo » réalisé par l'office du tourisme de Lesneven-Côte des Légendes et Ti ar vro Bro Leon : [Côte des Légendes à vélo](#) ; [Présentation Trovelo Ti ar vro](#)

de structuration est réalisé, s'appuyant sur la Charte des Ententes de pays de 2009. Quatre axes y sont définis, qu'il paraît intéressant de rappeler ici :

- **Rassembler et informer** (lieux d'information et référents sur les activités menées autour de la langue bretonne sur le territoire)
- **Diffuser** (identifier et faciliter les créations en langue bretonne)
- **Soutenir et accompagner** (rôle d'accompagnement des associations membres et des personnes porteuses de projets)
- **Innover** (lieux d'émergence de projets innovants et fédérateurs)

Dans le Finistère, diverses Ententes ont vu le jour au fil des ans. Elles développent de multiples projets, variables selon les lieux, les structures et les personnes constituant l'association. Six d'entre elles disposent d'un ou plusieurs salariés. La carte ci-dessous montre la couverture territoriale actuelle des Ententes.

### Culture et langue bretonne : territoire des Ententes de Pays sur le Finistère



Le Conseil départemental accompagne et soutient les Ententes de pays depuis 1998. Ces associations permettent d'offrir un maillage intéressant d'actions de proximité en faveur de la langue bretonne. Le soutien départemental est de nouveau affirmé dans le cadre du présent schéma linguistique.

Si elles se donnent de multiples missions, les associations demeurent en attente d'orientations, de partage de vision politique avec les institutions, en particulier avec le Département. Le schéma en faveur de la langue bretonne permet de proposer un cadre d'action et un espace de dialogue pérenne avec les Ententes de Pays. Les actions menées en Finistère veilleront à être en cohérence avec les orientations portées par la Région Bretagne et les territoires concernés (communes et intercommunalités).

Il est attendu de la part de ces associations qu'elles mettent en place des projets créant du lien entre les personnes, les associations et les collectivités, autour de la langue et la culture bretonne, sur un territoire donné. L'un des besoins actuels est de proposer des projets en direction des familles et de la jeunesse. Elles sont également des structures à même de développer des projets avec les offices du tourisme, comme cela est pratiqué, par exemple, par Ti ar vro Bro Leon. Enfin, la participation aux instances de concertation existantes sera encouragée (Conseils de développement, groupes de travail thématiques...). Dans ce type de fédération, un effort permanent est à réaliser pour mobiliser les associations adhérentes et les bénévoles. Le Département sera attentif aux efforts de structuration des Ententes.

Structures associatives proposant peu d'activités rémunératrices, les équilibres financiers des Ententes de pays sont souvent fragiles. Elles cherchent néanmoins à développer des ressources autres que les subventions publiques (via des prestations dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, l'organisation de manifestations, l'édition, la réalisation d'outils pédagogiques...).

L'aide apportée à ce jour par le Département a été définie au fil des années, en fonction des demandes des acteurs. Le Département du Finistère souhaite structurer davantage ce soutien. La volonté du Département est également de clarifier le rôle de ces structures et de le partager avec les territoires d'intervention. Il sera ainsi proposé :

- **D'inscrire l'aide au fonctionnement des Ententes de pays dans les Contrats de territoires.** Cela permettra d'assurer une plus grande stabilité et de renforcer leur visibilité auprès des intercommunalités et communes de leurs territoires. Le Contrat de territoire constitue un espace intéressant d'échanges autour des projets locaux.
- **D'adopter un dispositif d'aide prenant en compte divers critères,** tels que l'emploi, les actions menées, le public touché, les projets innovants, les partenariats... Ces derniers seront actés dans le cadre d'un dispositif renouvelé.

## **2. Développer la présence du breton dans les médias de proximité**

Pouvoir entendre le breton au quotidien, en tout endroit du Finistère est l'un des objectifs souhaité par le Département. De nombreuses initiatives ont vu le jour ces dernières années, soutenues par le Département et la Région Bretagne : radios associatives locales bretonnantes, chaîne télévisée sur internet, etc.

De nouvelles avancées ont été observées depuis 2015, à travers le projet audiovisuel breton, engagé par l'Etat, la Région et les chaînes publiques et privées (TV Rennes, Tébéo, Tébésud, France 3 Bretagne, Brezhoweb...). Ce projet devrait permettre aux acteurs, à travers un Contrat d'objectifs et de moyens, de mutualiser la production de contenus audiovisuels, leur diffusion et leur médiation.

En parallèle, le Département soutient la production et la diffusion radiophonique en langue bretonne. Une aide est ainsi proposée aux radios associatives de catégorie A, en complément de l'Etat, qui intervient via le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale. Les radios bretonnantes ou bilingues suivantes sont soutenues à ce jour : Radio Kerne, Arvorig FM, Radio Kreiz-Breizh. La fédération Brudañ ha skignañ est également soutenue pour son travail de formation, mutualisation et production de journaux d'information communs aux radios associatives. Le Département sera attentif aux efforts de structuration des radios et au nombre d'heures en langue bretonne produites et/ou diffusées sur les ondes. La diffusion par internet est



également à assurer afin de toucher un public plus large. Il est enfin de la responsabilité des radios et de leur regroupement de s'assurer du bon niveau linguistique des journalistes.

### **3. Renforcer la présence de bretonnants dans les lieux accueillant du public**

Le nombre de classes bilingues augmente, les familles désirant transmettre la langue bretonne sont de plus en plus présentes, les adultes souhaitant apprendre la langue sont encouragés à le faire... Ce contexte fait naître des attentes de plus en plus fortes en termes d'accueil dans les lieux accueillant du public. L'idée est de renforcer peu à peu la présence de bretonnants dans ces lieux.

Ces pratiques existent déjà. L'on peut citer pour exemple l'éco-musée des Monts d'Arrée, dont le site internet est entièrement bilingue et qui propose des visites en langue bretonne tout au long de l'année. L'ensemble des acteurs est invité à recruter ou former les salariés. Inscrire la compétence « langue bretonne » dans les offres d'emploi est une façon d'encourager les candidatures pouvant répondre à ces attentes. Bien entendu, la compétence langue bretonne doit être perçue comme un « plus », les autres compétences du poste étant un incontournable (par exemple la compétence « animation du patrimoine » pour certains musées). Les établissements en lien avec le Département du Finistère seront encouragés, et accompagnés au besoin, pour la mise en œuvre de cette préconisation.

Lorsque l'offre bilingue est en place, il convient également de le faire savoir. En effet, aujourd'hui la plupart des bretonnants ne vont pas s'adresser spontanément en langue bretonne au service auquel ils s'adressent. Diverses propositions peuvent être mises en place : visuels « Komz a ran brezhoneg<sup>29</sup> », pins discrets, panonceaux sur les comptoirs d'accueil... de multiples propositions existent et peuvent encore être imaginées ! Le Département du Finistère fera la promotion de ces pratiques, de ces lieux ou personnes proposant leurs services en langue bretonne. Dans cette optique, le portail « langue bretonne », souhaité par de nombreux acteurs, pourra apporter une réponse au besoin d'information. Cette proposition est développée plus bas (II.B).

Ces propositions pourront être mesurées au fil des ans, à l'aune du recensement des postes faisant usage de la langue bretonne élaboré par l'Office public de la langue bretonne tous les six ans.

### **4. Valoriser l'usage de la langue bretonne au sein du Département**

Donner de la visibilité à la langue signifie également pour le Département encourager sa pratique en son sein. Diverses actions seront développées :

- a) *Valoriser les pratiques actuelles au sein des services.* Des agents parlant couramment le breton sont présents dans divers services départementaux. Ceux qui le souhaitent pourront constituer un « comité », qui aurait pour objectifs de permettre des échanges en langue bretonne, de proposer des actions autour de la langue, de réfléchir à l'intégration de la langue dans les métiers concernés... Il est donc proposé de faire le recensement des personnes intéressées par la démarche, avec l'aide de la Direction des Ressources Humaines.
- b) *Former le personnel à la langue bretonne.* La proposition est d'inscrire cette compétence dans le plan de formation 2017-2020. L'offre pourra être ensuite déclinée via les formations du CNFPT, ou encore via des formations internes. Afin de constituer une base de travail pertinente, la première préconisation est d'élaborer un recensement des postes pouvant nécessiter une maîtrise de la langue bretonne.

---

<sup>29</sup> « Je parle breton »

- c) *Sensibiliser ou former les élus départementaux.* Ce souhait, exprimé par les premiers concernés, sera à approfondir pour une mise en œuvre à mi- mandat.
- d) *Donner de la visibilité à la langue par la communication institutionnelle et les documents administratifs.* La collectivité mettra en place de nouveaux éléments bilingues lors de la mise à jour de la Charte graphique en 2017 : papiers en-tête, cartons d'invitation, cartes de visite et signatures électroniques, répondeur téléphonique, affiches, promotion de la politique linguistique... Un travail de recensement des documents administratifs pouvant être proposés en breton en plus du français sera à également réaliser.

## **5. Ouverture à l'international et aux autres régions de France**

Promouvoir la langue bretonne signifie pour le Département du Finistère affirmer la présence d'une culture locale ouverte sur le monde. Connaître son territoire, en comprendre l'histoire, en apprécier les subtilités linguistiques... sont autant de repères qui permettent la rencontre de « l'autre », de territoires proches ou lointains aux cultures différentes.

Engagé depuis de nombreuses années dans les échanges internationaux, le Département du Finistère étend ses partenariats au secteur des langues régionales. Les projets seront particulièrement encouragés dans le cadre des coopérations existantes avec la province de Chiloé au Chili, la Cornouailles britannique, Madagascar... Les échanges d'expériences ou la mise en œuvre de projets partagés seront soutenus, en particulier avec les régions aux langues celtiques. C'est dans ce cadre, par exemple qu'a été mené l'échange de jeunes finistériens et jeunes cornouaillais, en juillet 2016, en partenariat avec l'UBAPAR.

Au niveau européen, le Département adhère au réseau NPLD (Network to Promote Linguistic Diversity) qui permet de mettre en lien des acteurs de divers pays européens et de promouvoir la diversité linguistique au niveau des instances européennes à Bruxelles.

Enfin, des contacts privilégiés peuvent être créés avec d'autres régions de France, où sont développées des politiques publiques en faveur des langues régionales.

## **Conclusion et Charte *Ya d'ar brezhoneg***

Evoquer « des territoires acteurs du bilinguisme » conduit à souligner le nombre d'acteurs impliqués. Pour une action efficace il importe de partager certains objectifs, afin d'agir dans la même direction. Les travaux menés pour l'élaboration du schéma ont offert un espace de dialogue très enrichissant. Il conviendra de veiller à entretenir ce dialogue, seul à même de permettre une compréhension entre les acteurs et susceptible de rendre plus efficace l'action publique.

Le Département du Finistère peut, à son niveau, impulser une dynamique et soutenir certains secteurs. Il ne faut pas oublier également le rôle des communes et intercommunalités dans la promotion de la langue bretonne, comme cela a été évoqué précédemment. Une politique volontariste peut être affirmée et se structurer à tous les échelons. Les deux principales villes du Finistère, Brest et Quimper, se dotent actuellement de politiques de plus en plus affichées et structurées. Les communes plus petites et les intercommunalités ont toute leur place dans cet ensemble.

Afin de marquer l'engagement du Département, il est proposé de suivre et valoriser les actions de promotion de la langue bretonne via une charte *Ya d'ar brezhoneg* adaptée. La charte est un cadre proposé aux acteurs sociaux et économiques par l'Office public de la langue bretonne (OPLB) afin d'aider à la mise en œuvre

d'actions porteuses pour le soutien à la langue bretonne. Du côté des collectivités, la Charte est aujourd'hui proposée aux communes et intercommunalités, à travers l'identification de plus de 50 actions. Le niveau de certification (allant de 1 à 4) est fonction du nombre d'actions réalisées par la collectivité. Les actions développées sont spécifiques aux compétences de ces collectivités, et ne correspondent pas toujours au champ d'action d'un Département. Il sera donc proposé à l'OPLB de travailler à une adaptation de la liste d'actions pour l'échelon départemental. L'objectif de cette démarche est en premier lieu d'aider à la mise en œuvre des engagements du Département en interne ; en deuxième lieu, ceci facilitera la communication au sujet de la politique linguistique du Finistère.

## II. Développer l'usage de la langue bretonne à travers la culture et l'éducation populaire

Si le lien entre langue et culture peut paraître évident, il importe néanmoins de préciser le contour de la problématique. La réflexion peut partir de questionnements initiaux : quelle place et quel rôle pour la langue bretonne dans la vie culturelle ? Quelle place de la langue dans les institutions culturelles ? Comment valoriser et transmettre une langue régionale aux travers d'actions culturelles contemporaines ? Quel rôle peut jouer le Département pour le développement des pratiques bilingues ? Quelles propositions dans l'offre de loisirs en langue bretonne ?... Cela ouvre sur de nombreuses propositions, articulées ici en trois temps : les livres et la lecture publique ; les projets artistiques du territoire ; les loisirs et l'éducation populaire.

### A. Les livres et la lecture publique

L'édition en langue bretonne connaît une vitalité certaine, comme en témoigne la moyenne de 110 livres nouveaux édités chaque année. La Région Bretagne contribue à cette dynamique en proposant des dispositifs variés : aide au fonctionnement des éditeurs associatifs en langue bretonne, aide à l'édition de revues littéraires, aide à l'impression d'ouvrages en breton, en gallo ou bilingues, aide à la traduction littéraire en langue bretonne...

Ce dynamisme a toutefois ses faiblesses, en particulier la difficulté à atteindre le public visé ou à trouver un équilibre financier. La demande potentielle est pourtant là : développement des classes bilingues, intérêt pour la langue et la culture bretonne... Le schéma linguistique du Département du Finistère est l'occasion d'affirmer le soutien au secteur et d'identifier des pistes d'actions.

#### 1. Le rôle des réseaux de lecture publique

Le Département du Finistère assume la compétence Lecture publique et possède ainsi des leviers d'action intéressants, complémentaires aux communes et intercommunalités. La Bibliothèque du Finistère (BdF) se donne pour mission principale « *d'assurer l'accès à l'information, à la culture pour chaque Finistérien en tout lieu du département. Dans cette perspective, elle soutient les communes et les communautés de communes dans le développement de leur service de lecture publique par la création de bibliothèques-médiathèques. Elle répond aux besoins de la population en terme non seulement de loisir mais aussi d'autoformation, de développement personnel, sans distinction de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue et de condition sociale* »<sup>30</sup>. La BdF intervient auprès d'un réseau de 244 bibliothèques municipales ; elle assure l'approvisionnement des collections et soutient les propositions d'animation culturelle. Les antennes permettent de répondre aux besoins des quatre bassins de lecture : pays de Morlaix (antenne de Sainte-Sève), pays de Brest (antenne de Saint-Divy), pays du Centre-Ouest Bretagne (antenne de Plonevez-du-Faou), Pays de Cornouailles (antenne de Quimper). Enfin, la BdF assure le volet formation, tant des professionnels que des bénévoles des bibliothèques.

L'élaboration du schéma a été l'occasion de dresser un premier état des lieux en matière de langue bretonne, qui souligne une diversité de pratiques et d'attentes parmi les bibliothèques desservies par la Bibliothèque du Finistère (cela ne concerne pas les grandes villes, qui sont également susceptibles de proposer des politiques en faveur de la langue bretonne, comme le font les réseaux des médiathèques de Quimper Communauté ou de Brest par exemple). Cette connaissance des attentes du réseau serait à affiner. La BdF est la structure

---

<sup>30</sup> Présentation issue du [Site de la Bibliothèque du Finistère](#)

départementale susceptible d'animer un tel projet. Si le travail de diagnostic est à poursuivre, il n'en demeure pas moins que des orientations peuvent être données dans le cadre du schéma. Les six actions adoptées sont les suivantes :

- Maintenir la politique d'acquisition systématique des ouvrages en langue bretonne, voire augmenter le nombre d'ouvrages du même titre, en fonction des besoins identifiés ;
- Inciter les médiathèques à enrichir leurs propres fonds en langue bretonne ;
- Mettre en valeur les titres en langue bretonne ;
- Aider à la mise en place d'animations en langue bretonne (lectures, contes, conférence...);
- Enrichir l'offre de formation de la BdF en proposant des modules en lien avec l'édition en breton ;
- Encourager le recrutement de personnel brytophone (mentionner cette compétence dans les offres d'emploi) et/ou la formation du personnel.

Le suivi de ces actions sera assuré par les services départementaux, à travers une collaboration de la Bibliothèque du Finistère et de la mission langue bretonne.

## **2. Mettre en lien les acteurs**

Le parcours d'un ouvrage est constitué de multiples intervenants : l'auteur, l'éditeur, le diffuseur, les points de ventes, les bibliothèques et enfin les lecteurs. Concernant la langue bretonne, l'enjeu est d'améliorer les liens entre ces acteurs. Le Département peut participer à cette dynamique, en s'appuyant sur sa proximité territoriale avec les lecteurs ou lecteurs potentiels. Un lien sera particulièrement recherché entre :

- Les auteurs et les éditeurs locaux en langue bretonne. Il conviendra pour cela de mieux connaître leurs attentes.
- Les bibliothèques du territoire.
- Les écoles bilingues du Finistère. En ce sens, il pourrait être intéressant de compléter la convention de partenariat envisagée avec l'éducation nationale (voir 1<sup>ère</sup> partie) en mentionnant une politique d'acquisition des ouvrages en langue bretonne.
- Les personnes et familles intéressées par la langue bretonne.

L'idée retenue par les élus départementaux est de pouvoir s'associer à un salon du livre existant et d'y développer un événement particulier autour de la langue bretonne. Cette réflexion sera menée au cours des années 2017 et 2018.

Le projet de portail numérique « Lenn<sup>31</sup> » développé par l'EPCC *Livres et lecture en Bretagne* constitue un nouvel outil très intéressant pour l'amélioration de la diffusion des ouvrages en langue bretonne. Il s'agit d'un site internet qui sera accessible à tous, gratuit et bilingue. Il référencera les ouvrages en langue bretonne et les valorisera : pour chaque livre seront présentés la couverture, le titre, un petit résumé, ainsi que des enrichissements comme, par exemple, une interview de l'auteur. Cette plate-forme sera opérationnelle à compter de l'automne 2016.

---

<sup>31</sup> « Lenn » signifie « Lire »

## B. Projets artistiques et culturels

### 1. Création et diffusion des œuvres en langue bretonne

Il existe en Finistère une dynamique artistique développant des projets en langue bretonne, dans le spectacle vivant professionnel et amateur comme dans le domaine cinématographique. Les acteurs soulignent leur difficulté à produire puis à diffuser les œuvres, confrontés parfois à des préjugés négatifs ou à des obstacles financiers. La question qui se pose pour les pouvoirs publics est de savoir comment prendre en compte la question de la langue régionale dans le cadre des politiques culturelles. Le Département, à travers sa politique linguistique volontariste, souhaite intégrer ce paradigme dans son soutien aux pratiques culturelles.

#### a) Aides à la création et à la diffusion

Lorsqu'elles ne sont pas aidées au titre du fonctionnement annuel, les compagnies professionnelles du spectacle vivant peuvent être soutenues par Le Conseil départemental dans le cadre de dispositifs de soutien à la création. Ces dispositifs reposent sur une appréciation de la démarche artistique ainsi que sur les perspectives de représentation sur des scènes du territoire et au-delà. Certaines compagnies de théâtre en breton ont été aidées à ce titre, par exemple Teatr Piba pour sa création *Metamorfoz* en 2014. Autre exemple par ailleurs, la troupe professionnelle Strollad Ar Vro Bagan est soutenue annuellement au titre du fonctionnement.

Afin de stabiliser les équipes et de proposer des aides soutenant la dynamique, le Département réfléchira à la mise en place d'un volet « langue bretonne », intégré au dispositif existant. Ce volet pourrait permettre de prendre en charge le surcoût lié aux pratiques linguistiques, tels le sur-titrage, la création d'un répertoire particulier, les coûts de traductions... Ce volet nécessitera l'adaptation du dispositif.

La question de la diffusion peut également être observée à l'aune de la politique linguistique. Il est vrai que la spécificité des œuvres en langue bretonne constitue une « niche » qui peut avoir des difficultés à toucher un large public. Ceci étant, les techniques permettant une ouverture gagneraient à être davantage connues (sur-titrage, traduction partielle, bilinguisme...). Le Département peut contribuer à faire connaître ces pratiques. Concernant la difficulté des compagnies à « ouvrir les portes » des lieux de diffusion du spectacle vivant, deux leviers seront actionnés :

- **Inciter les directions d'établissement à intégrer une programmation en langue bretonne.** Cela passera par des encouragements aux structures subventionnées par le Département à adopter cette pratique, adressés dans ce sens à l'issue de l'adoption du présent schéma. Concernant les lieux de diffusion culturelle sous gestion communale ou intercommunale, les collectivités ayant signé la Charte « Ya d'ar brezhoneg » sont invitées à être attentives aux propositions culturelles en langue bretonne.
- **Lors de la réécriture des dispositifs départementaux, la place de la langue bretonne sera étudiée.** La réflexion portera sur la façon d'alléger les surcoûts liés à la langue bretonne (jauge, édition d'un livret...).

Enfin, le Département soutient les structures ayant vocation à développer les pratiques et la diffusion des œuvres en langue bretonne, telles la fédération C'hoariva et l'association Daoulagad Breizh.

Lors des ateliers préparatoires au schéma, les participants ont évoqué le « rêve » d'un lieu dédié aux pratiques artistiques en langues minoritaires (langues régionales de France, langues des populations d'origine étrangère...). Le Conseil départemental encourage les acteurs à identifier un lieu existant qui serait déjà sensibilisé au sujet. La question et le projet pourrait être développé dans ce cadre-là. Il est rappelé également

le besoin de repérage des artistes du territoire réalisant un travail en langue bretonne. Ils ne sont pas toujours connus des réseaux habituels du spectacle vivant. Enfin, il est rappelé que d'autres acteurs incontournables seront à mobiliser, tels la Région Bretagne ou l'Etat (DRAC).

#### b) Les pratiques amateurs et l'éducation à l'image

Concernant les pratiques amateurs, le Département soutient la fédération C'hoariva ainsi que la Maison du Théâtre. Le festival « Teatr brezhonek », qui valorise les compagnies de théâtre amateur, est également soutenu. Comme pour le théâtre professionnel, les communes sont invitées à contribuer à la diffusion des projets artistiques amateurs sur leurs territoires.

En parallèle, il convient de rappeler, si besoin était, combien la pratique théâtrale est un excellent vecteur de transmission linguistique. Sans compter que les personnes sensibilisées à ces pratiques constituent des publics potentiels ! Ainsi, la fédération C'hoariva et les compagnies qui la constituent doivent pouvoir développer davantage des ateliers de pratiques théâtrales à destination de divers publics :

- Public scolaire. Cette pratique est soutenue par la Région Bretagne à travers le dispositif « Skol C'hoariva ».
- Public adulte apprenant le breton. Des liens sont à créer ou à renforcer avec les structures de formation pour adultes.
- Tout public. Des ateliers pourraient être imaginés en lien avec les Ententes de pays, en fonction des attentes et des projets locaux.

Le schéma départemental des enseignements artistiques vise à structurer l'offre sur l'ensemble du territoire finistérien. La pratique théâtrale en amateur y a toute sa place et la Maison du Théâtre y est étroitement associée, en particulier pour son rôle de centre de ressources. Il est convenu que la fédération C'hoariva s'associe aux activités et aux réflexions de la Maison du Théâtre pour ce qui concerne le volet langue bretonne.

Les actions d'éducation à l'image menées par Daoulagad Breizh auprès des écoles bilingues des trois réseaux semblent désormais bien installées dans le paysage. L'association doit savoir mobiliser les partenaires locaux pour pouvoir poursuivre la démarche : écoles, Ententes de pays, salles de cinéma, associations (comme Canal Ti Zef dans le pays de Brest)... Ce travail en réseau se heurte parfois également à des difficultés financières, liées au coût de location des salles et de mise à disposition des films projetés. L'aide du Département ne permet pas de répondre à toutes ces difficultés. Des financements complémentaires seraient à rechercher.

Par ailleurs, l'action en direction des collégiens serait à développer, tant dans le domaine du spectacle vivant que dans le cadre des projets d'éducation à l'image. En matière de transmission linguistique, il a été souligné plus haut l'importance de cette tranche d'âge, durant laquelle une rupture peut s'observer.

## **2. Une présence de la langue bretonne dans les pratiques culturelles et lieux de patrimoine à renforcer**

Le territoire finistérien est riche de musées, expositions, patrimoine remarquable, festivals... Ces lieux publics culturels ont vocation à accueillir davantage la langue bretonne. L'EPCC *Chemins du patrimoine*<sup>32</sup> a réalisé en 2014 une étude interne évoquant les possibilités dans ce domaine : expositions bilingues, guide bretonnant, accueil spécifique pour classes bilingues... Le schéma linguistique départemental souhaite encourager l'ensemble des lieux culturels à intégrer la langue bretonne à l'élaboration des expositions. L'Office public de la langue bretonne peut être un outil au service de ces structures.

---

<sup>32</sup> Etablissement public réunissant les sites du Domaine de Trévarez, du Manoir de Kernault, de l'Abbaye du Relec, du Château de Kerjean et de l'Abbaye de Daoulas.

Les sites appartenant au Conseil départemental intégreront les préconisations du présent schéma et la charte du bilinguisme concernant la signalétique. Un diagnostic plus fin pourra être réalisé auprès de chaque structure afin de cibler les actions les plus pertinentes à mettre en place.

Concernant les structures subventionnées par le Département, elles seront incitées à le faire via les conventions de partenariat, qui intégreront progressivement les recommandations en matière de bilinguisme français/breton et de recrutement ou formation des agents. Les aides aux festivals seront conditionnées par la mise en place d'une signalétique bilingue pour les principaux postes (accueil, restauration, bar, toilettes, caisse, scènes de concert, salle de conférence...).

Enfin, les acteurs de la culture bretonne traditionnelle, tels les cercles celtiques, les bagads et les écoles de musiques traditionnelles sont également invités à donner une place à la langue bretonne. Cela peut prendre différentes formes, complémentaires : cours de langue proposés aux adhérents, initiation réalisée ponctuellement, affichage bilingue dans les locaux, communication bilingue... Lors de l'attribution des subventions de fonctionnement, le Département sera attentif à ces points.

Les communes et intercommunalités sont invitées à adopter une même attention vis-à-vis des acteurs culturels de leurs territoires.

### **3. Le chant et le conte, excellents vecteurs de transmission linguistique**

Le Département du Finistère souhaite rappeler ici l'importance du chant et du conte dans les pratiques linguistiques. De nombreuses initiatives permettent au plus grand nombre de pratiquer ces activités : festoù-noz, chorales, événements autour du conte, concerts...

Les classes bilingues sont des lieux privilégiés pour développer cette transmission orale. Les enseignants devraient être encouragés, voire accompagnés au besoin, à développer ces pratiques. Le Département pourra aborder ce point lors d'échanges avec l'Education nationale.

Une manière de valoriser les pratiques sera de proposer une communication annuelle au sujet des lauréats finistériens du Kan ar Bobl, concours régional mettant en avant diverses pratiques – chant à danser, chant à écouter, conte en breton, groupes musicaux, duos, groupes de chant scolaires...

### **4. Création d'un portail web « Langue bretonne »**

Malgré les nombreuses initiatives présentes sur les territoires, les activités et les acteurs de la langue bretonne peinent à se faire connaître en-dehors d'un réseau de connaisseurs. D'un autre côté, les néo-locuteurs ont parfois des difficultés à trouver des occasions de parler breton. Le travail d'élaboration du schéma départemental a mis en avant un manque en termes d'information accessible au plus grand nombre et de mise en réseau. Le Département retient donc l'idée de création d'un portail web spécifique, qui permette de valoriser et renforcer les pratiques sociales en langue bretonne.

Le public ciblé sera plus précisément les bretonnants et néo-bretonnants (*quand et où puis-je parler breton ?*), les familles d'enfants scolarisés en filières bilingues (*qu'est-il proposé à mon enfant en-dehors de l'école ?*), les organisateurs d'événements et les enseignants (*comment trouver un intervenant parlant breton ?*)...

Quatre grandes entrées structureraient ce portail :

- Recensement des activités permanentes (musées, patrimoine, livres et lecture, nature, tourisme, enfance-jeunesse, médias, arts vivants, apprentissage de la langue, services)
- Agenda (animations, événements, stages...) et cartographie des événements
- Annuaire des acteurs (artistes, animateurs, interprètes...)
- Lettre d'information régulière



Le Département du Finistère souhaite voir la naissance d'un tel portail. La question du portage du projet se pose car cet outil serait pertinent à l'échelle régionale. La Région Bretagne et les autres Départements seront invités à se joindre à la réflexion.

### **C. Loisirs et éducation populaire**

La transmission d'une langue ne peut être complète dans le seul cadre scolaire. Depuis de nombreuses années des associations développent des projets allant dans ce sens. Comme dans d'autres domaines culturels, ces initiatives gagneraient à être davantage (re)connues. L'outil web proposé précédemment permettra de contribuer à ce recensement. Par ailleurs, le réseau de partenariat peut encore se développer entre les associations, les communes et intercommunalités, les offices de tourisme...

En termes d'éducation populaire, les acteurs ont à cœur de favoriser l'engagement des jeunes. Il existe ainsi depuis quelques années un BAFA et BAFD<sup>33</sup> en langue bretonne. Le Département du Finistère propose une aide financière pour l'obtention du diplôme aux personnes à faibles conditions de ressources. Pour aller plus loin, les acteurs souhaitent la mise en place du Brevet d'Etat d'Animation en langue bretonne. Ce contexte est essentiel au développement de loisirs en langue bretonne pour les enfants. Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires de 2013 a créé de nouvelles opportunités pour la langue bretonne : les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) peuvent être des occasions de faire découvrir la langue au plus grand nombre ou de proposer des animations en breton aux élèves bilingues. Un travail de coordination des acteurs est réalisé par l'association Bretagne Culture Diversité à l'échelle régionale.

L'UBAPAR<sup>34</sup> coordonne les propositions de camps de vacances en breton, sur toute la Bretagne. Une diversité d'offre a vu le jour ces dernières années. En 2015, 26 camps de vacances en breton ont été organisés Finistère, accueillant entre autres 337 enfants du département. Ces camps sont le plus souvent organisés par des associations (5 en Finistère<sup>35</sup>) mais peuvent l'être également par des collectivités (c'est le cas par exemple de Quimperlé Communauté ou de la commune de Loperhet). Le Département propose une aide spécifique aux camps de vacances en breton (en 2016 cette aide s'élève à 4,60 €/nuitée/enfant), qui aide et encourage les familles à inscrire leurs enfants bilingues à ce type d'activité. Certaines structures bénéficient également d'une aide au fonctionnement. Les besoins et les attentes dans ce domaine sont importants. Il s'agit d'un secteur porteur pour la langue bretonne, en ce sens qu'il propose aux enfants un cadre de vie en breton, pendant plusieurs jours. Il serait intéressant de mieux connaître les retours des bénéficiaires (les jeunes, les familles) afin de poursuivre l'amélioration des propositions. D'autre part, il demeure toujours difficile d'organiser des séjours hors du commun (montagne, étranger...), aussi les collectivités locales sont-elles invitées à soutenir ces initiatives lorsqu'elles émergent. En 2016, le Département du Finistère a pu ainsi appuyer l'UBAPAR dans l'organisation d'un échange de jeunes avec la Cornouailles britannique. Une bourse européenne (Erasmus +) a pu être mobilisée.

Enfin, avec ses 1200 km de côtes et ses nombreux cours d'eau, le Finistère propose de multiples activités nautiques et sportives. Cela représente un domaine qu'il serait intéressant d'ouvrir aux pratiques en langue bretonne. Des projets pourront être redynamisés dans ce sens, comme l'organisation de stages nautiques encadrés par des animateurs bretonnants. La double compétence technique et linguistique serait ainsi valorisée et cette initiative permettrait de proposer une nouvelle dynamique aux enfants et adultes bretonnants. Cette réflexion doit s'inscrire dans le cadre des politiques sportives du Département et en lien avec Nautisme en Finistère.

---

<sup>33</sup> Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

<sup>34</sup> Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux

<sup>35</sup> An Oaled, KLT, EPAL, Ti Menez Are, Emglev Bro Douarnenez...

## 3<sup>ème</sup> partie

# Mettre en œuvre et accompagner le schéma départemental

*Comment faire du schéma un outil concret dans la durée ? Comment en assurer le suivi et la mise en œuvre ?*

Adopter un schéma pluriannuel permet aux élus de se donner un cap et de partager cette vision avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce cadre de travail doit ensuite guider l'action quotidienne. A cette fin, le Département du Finistère poursuivra sa politique linguistique dans un souci de transversalité, proposera des dispositifs renouvelés quand cela sera nécessaire et enfin, s'assurera du suivi et de l'évaluation de sa politique.

# I. La langue bretonne au sein des institutions

## A. Veille législative

Si les politiques en faveur des langues régionales sont des compétences partagées, il n'en demeure pas moins qu'elles s'inscrivent dans un contexte national voire international. Ainsi, le Département veillera aux évolutions du contexte législatif en la matière. Sur certains points, il demandera à l'Etat de prendre des dispositions concrètes pouvant garantir la protection des langues régionales.

La Constitution française évoque en son article 75-1 que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ». Comme évoqué en introduction du présent schéma, cette notion ne permet pas d'asseoir des politiques linguistiques ambitieuses. L'Union Européenne a adopté en 1992 la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, entrée en vigueur en 1998. A ce jour la France n'a pas ratifié ce texte, donnant ainsi un signal négatif quant à la protection de ces langues sur le sol français. Le Département du Finistère agira, avec les autres collectivités concernées, pour que la ratification soit mise en œuvre. En parallèle, le Département appelle de ses vœux une loi-cadre en faveur des langues régionales, permettant aux pouvoirs publics d'agir pour la sauvegarde et le développement des langues concernant leurs territoires.

Enfin, la mise en œuvre d'une politique linguistique à l'échelle du département finistérien pourrait gagner en pertinence si elle pouvait s'appuyer sur des données statistiques. Aujourd'hui le recensement de la population n'intègre pas le recueil de données relatives à la pratique des langues. Les informations peuvent être recueillies au moyen d'enquêtes d'initiatives locales. C'est ainsi, par exemple, que l'observatoire de l'opinion porté tous les deux ans par le Département du Finistère, a inclus en 2014 des questions relatives à la langue bretonne. Le Département du Finistère serait satisfait de pouvoir compter sur des données régulièrement mises à jour dans le cadre du recensement national. L'INSEE<sup>36</sup> sera sollicité dans ce sens.

## B. Transversalité de la politique linguistique

Le soutien à la langue bretonne est réaffirmé par le projet départemental 2016-2021, dans le cadre de l'engagement pour « un Finistère attractif ». Cette action volontariste se décline à travers diverses politiques départementales. Le schéma linguistique permet de donner un cadre à cette action impliquant différents services de la collectivité. La mise en œuvre des engagements départementaux devra faire l'objet d'un effort partagé.

Ainsi, outre les dispositifs orientés vers l'action des partenaires extérieurs, un certain nombre d'actions sera mis en place au sein de la collectivité. Sachant avancer en mode projet, les services du Conseil départemental travailleront dans ce sens afin d'assurer une cohérence d'action.

---

<sup>36</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

## Synthèse des actions internes à la collectivité

Axe de travail	Action	Direction(s) concernée(s)
<b>Communication</b>	Elaboration de la charte du bilinguisme	Communication et Culture Sport Jeunesse (DCSJ)*
	Promotion du bilinguisme, valorisation de la langue bretonne	Communication
	Encourager l'usage du breton au sein de la collectivité	Ressources humaines, Communication et DCSJ
	Contribution à la mise en place d'un portail web "langue bretonne" multipartenarial	DCSJ
<b>Bilinguisme précoce</b>	Information / Sensibilisation des professionnels	Protection Maternelle et Infantile et DCSJ
	Promouvoir les pratiques, susciter des vocations	Communication et DCSJ
<b>Lien intergénérationnel</b>	Information / Sensibilisation des professionnels	Personnes Agées et Personnes Handicapées
<b>Territoire</b>	Mise en place d'un bilinguisme paritaire	Communication, Direction des Routes et Infrastructures de Déplacement, Bâtiments et Services Généraux, Direction des Collèges, DCSJ, Mission des Coopérations Territoriales
<b>Projets culturels</b>	Renforcer la présence du breton dans les lieux accueillant du public	DCSJ - Service de la conservation du patrimoine et des musées, Musée départemental breton, GIP Musée, EPCC Chemins du Patrimoine
	Contribuer à la diffusion et la promotion de l'édition en langue bretonne	DCSJ - Bibliothèque du Finistère
	Valoriser les projets artistiques en langue bretonne	Communication
<b>Engagement des jeunes</b>	Intégrer et valoriser la langue bretonne dans les projets jeunesse	Mission Jeunesse

\* Le poste de chargé-e de mission langue bretonne se trouve au sein de la DCSJ

## II. Les dispositifs

Les engagements pris dans le cadre du schéma se déclinent en partie à travers des dispositifs existants ou à créer. Certains dispositifs seront également amenés à évoluer au cours des prochains mois.

Le tableau ci-dessous récapitule les dispositifs proposés en direction des partenaires extérieurs.

Thème	Dispositif	Etat ( <i>existant / à créer / à adapter</i> )	Politique sectorielle concernée
Enseignement	Equipe ment scolaire du 1er degré	Existant	Education (Dir. Collèges)
	Initiation dans les écoles primaires publiques	Existant	Langue bretonne
	Formation intensive des futurs enseignants bilingues - DESK	Existant	Langue bretonne
	Soutien aux structures d'enseignement pour adultes	Existant	Langue bretonne
	Cours de breton formule accélérée - Pevar-lamm	A créer	Langue bretonne
Bilinguisme précoce	Formation du personnel en poste	A créer	Langue bretonne
	Sensibilisation des tout-petits	A adapter	Langue bretonne / PMI
Lien intergénérationnel	Former le personnel des établissements pour personnes âgées	A créer	Langue bretonne / PAPH
	Quêteurs de mémoire	A créer	Langue bretonne
Territoires	Soutien aux Ententes de Pays	A adapter	Langue bretonne
	Aide à l'investissement pour la signalétique bilingue des communes et intercommunalités	Existant	Langue bretonne
	Aide aux radios associatives	Existant	Langue bretonne
	Aide aux équipements sportifs et multi-fonctions	A adapter	Culture et sport
	Aide aux équipements culturels et socioculturels de proximité	A adapter	Culture
	Aide aux itinéraires de randonnées	A adapter	Aménagement et cadre de vie
Pratiques artistiques	Aide à la création artistique et coproduction	A adapter	Culture
	Aide aux lieux de diffusion de spectacles	A adapter	Culture
	Aide aux festivals	A adapter	Culture
Engagement des jeunes	Aide au BAFA et BAFD	Existant	Jeunesse
	Aide aux camps de vacances en breton	Existant	Langue bretonne

L'une des observations de l'évaluation faisait état de la faible visibilité des actions en faveur de la langue bretonne. Il importera donc de mieux communiquer sur ces dispositifs, par quelque support que ce soit : journaux, sites de la collectivité, radios, réseaux sociaux...

Ces dispositifs de soutien feront l'objet chaque année de décisions budgétaires lors de l'adoption du Budget primitif annuel de l'assemblée départementale.

### **III. Suivi-évaluation**

Le projet départemental adopté en juin 2016 énonce en son « grand engagement » n°7 l'ambition du Conseil départemental en matière d'évaluation des projets et des politiques départementales. Cette démarche a vocation à fournir des informations claires permettant de juger de la réussite de mise en œuvre des politiques publiques. Le suivi-évaluation permet de rendre compte de l'action et de l'améliorer au fil des ans.

Concernant le présent schéma, il est prévu :

- La mise en place d'un comité de suivi, réunissant les élus membres du comité de pilotage pour l'élaboration du schéma, les directions concernées par le présent schéma, les partenaires membres du comité technique. Ce comité de suivi se réunira une à deux fois par an.
- La mise en place d'indicateurs de suivi, dont la mise à jour devra être régulière
- L'intégration de ces données d'observation à l'Atlas du Finistère ou à tout autre outil développé par la collectivité
- La communication régulière des actions menées, à travers les sites internet et les documents édités par la collectivité

Le Département pourra s'appuyer sur les actions de ses partenaires ou de l'Etablissement Office public de la langue bretonne pour la récolte de données d'observation.

Les fiches-actions présentées ci-après faciliteront la lecture et le suivi des actions.

## Schéma linguistique départemental du Finistère : les fiches-actions

TRANSMETTRE	Enseigner la langue bretonne
I.1.A	<b><i>La scolarité bilingue</i></b>
<b>Objectifs :</b>	<p>Augmenter le nombre d'élèves bilingues finistériens afin de pouvoir assurer la pérennité du breton sur le territoire. Passer d'un taux de 7 % dans le primaire à un taux situé entre 10 et 15 %</p> <p>Augmenter le nombre d'écoles bilingues afin d'alimenter davantage les collèges et lycées bilingues</p> <p>Faciliter la poursuite de la filière bilingue au collège</p>
<b>Cibles :</b>	Elèves et familles du Finistère
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan de développement stratégique pour chaque filière, contractualisation avec l'Education nationale</li> <li>- Aide aux filières bilingues et au réseau des écoles DIWAN</li> <li>- Aide à l'investissement à destination des communes et EPCI majorée pour la construction ou rénovation de salles de classe bilingues</li> <li>- Aides individuelles aux futurs enseignants bilingues des trois filières (publique, privée, Diwan) : dispositif DESK</li> <li>- Construction d'une carte des pôles bilingues et révision tous les deux ans</li> </ul>
<b>Calendrier :</b>	2017-2021
<b>Partenaires :</b>	<p>Education nationale</p> <p>Office public de la langue bretonne</p> <p>Région Bretagne</p> <p>Réseau Diwan</p> <p>Direction Départementale de l'Education Catholique</p> <p>Association parents d'élèves Div Yezh</p>
<b>Indicateurs :</b>	<p>Nombre d'élèves scolarisés en filière bilingue (/ filière)</p> <p>Communes et EPCI proposant une scolarité bilingue</p> <p>Nombre et montant des aides à l'investissement pour classes bilingues</p> <p>Nombre de bénéficiaires de la bourse DESK et nombre d'ouverture de postes bilingues en Finistère / année</p>
<b>Sources</b>	<i>Rectorat et Observatoire Office Public de la Langue Bretonne (OPLB)</i>

<b>TRANSMETTRE</b>		<b>Enseigner la langue bretonne</b>
I.1.B		<b><i>L'initiation au breton dans les écoles</i></b>
<b>Objectifs :</b>	Permettre au plus grand nombre de connaître les bases de la langue bretonne Poursuivre le dispositif, en renforçant dans la mesure du possible le lien vers l'option breton au collège Aller vers la généralisation du dispositif, porté par l'Education nationale	
<b>Cibles :</b>	Elèves des écoles publiques du Finistère	
<b>Actions :</b>	- Renouvellement de la contractualisation avec l'Education nationale et les partenaires financiers (communes, Région Bretagne) - Interventions à orienter davantage vers les élèves de cycle 3	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Education nationale Associations intervenant dans les écoles Communes Région Bretagne	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'élèves concernés par le dispositif et niveaux concernés Nombre d'heures dispensées ; nombre d'écoles concernées ; nombre de communes	
<i>Sources</i>	<i>CD29 ; DSDEN ; associations intervenantes</i>	

<b>TRANSMETTRE</b>		<b>Enseigner la langue bretonne</b>
I.1.C		<b><i>L'enseignement pour adultes</i></b>
<b>Objectifs :</b>	Promouvoir l'apprentissage du breton ; valoriser la langue Promouvoir les formations accélérées au titre de la formation personnelle des adultes Promouvoir la compétence linguistique au sein du Département	
<b>Cibles :</b>	Ensemble des Finistériens	
<b>Actions :</b>	- Aides aux structures de formation pour adultes du Finistère - Mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à la formation pour adultes - Promotion de la langue via des actions de communication - Formation des agents territoriaux, via le CNFPT notamment	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Office public de la langue bretonne Deskiñ d'an oadourien (DAO) ; Sked ; KLT ; Mervent ; Roudour ; Stumdi ; Kelenn CNFPT	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'adultes apprenants Niveaux de réussite au Diplôme de Compétences en langues (DCL)	
<i>Sources</i>	<i>observatoire Office Public de la Langue Bretonne (OPLB); DAO</i>	



<b>TRANSMETTRE</b>		<b>Le bilinguisme précoce</b>
<b>I.2.A</b>	<b><i>Les lieux d'accueil collectif</i></b>	
<b>Objectifs :</b>	Mieux connaître les pratiques et les attentes en matière de bilinguisme précoce Favoriser la formation linguistique du personnel Promouvoir le bilinguisme	
<b>Cibles :</b>	Familles finistériennes	
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la formation intensive du personnel via une aide financière au remplacement (formation 6 mois). Complète le dispositif DESK-Bugaligoù de la Région Bretagne</li> <li>- Sensibilisation des directions d'établissement</li> <li>- Formation des agents territoriaux, via le CNFPT notamment</li> <li>- Promotion du bilinguisme dans les métiers de la petite enfance</li> <li>- Promotion du matériel pédagogique</li> </ul>	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Divskouarn Office public de la langue bretonne CNFPT et organismes de formation pour adultes	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de lieux proposant du bilinguisme breton/français Nombre de professionnels formés à la langue bretonne Nombre de signataires de la Charte Divskouarn et niveaux atteints Nombre de directeurs d'établissement sensibilisés	
<i>Sources</i>	<i>CD29 ; Divskouarn ; observatoire Office Public de la Langue Bretonne (OPLB)</i>	

<b>TRANSMETTRE</b>		<b>Le bilinguisme précoce</b>
<b>I.2.B</b>	<b><i>Les assistant-e-s maternel-le-s</i></b>	
<b>Objectifs :</b>	Mieux connaître les pratiques et les attentes en matière de bilinguisme précoce Favoriser la formation linguistique des professionnels de la petite enfance Promouvoir le bilinguisme	
<b>Cibles :</b>	Familles finistériennes	
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information des professionnels du secteur à l'issue des formations obligatoires</li> <li>- Sensibilisation du personnel de PMI</li> <li>- Promotion du bilinguisme dans les métiers de la petite enfance</li> <li>- Promotion du matériel pédagogique existant et à venir</li> </ul>	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Divskouarn Office public de la langue bretonne CNFPT et organismes de formation pour adultes	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'assistant-e-s maternel-le-s faisant usage du breton Nombre d'assistant-e-s maternel-le-s intéressé-e-s par le sujet Nombre de signataires de la Charte Divskouarn et niveaux atteints	
<i>Sources</i>	<i>CD29 ; Divskouarn ; observatoire Office Public de la Langue Bretonne (OPLB)</i>	

<b>TRANSMETTRE</b>		<b>Le bilinguisme précoce</b>
<b>I.2.C</b>	<b><i>La sensibilisation des enfants et des familles</i></b>	
<b>Objectifs :</b>	Renforcer la présence du breton auprès des enfants Amener les structures à plus d'autonomie Promouvoir le bilinguisme et s'adresser à tous les parents	
<b>Cibles :</b>	Familles finistériennes	
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'aide aux séances en breton ; mise en place d'une aide dégressive à partir de l'année 5 en accompagnant les structures vers l'autonomie</li> <li>- Promouvoir le bilinguisme précoce dans le carnet de santé</li> <li>- Renforcer le lien avec la scolarisation bilingue, développer le baby-sitting en langue bretonne, soutenir l'usage du breton en famille</li> </ul>	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Divskouarn CAF, Ententes de Pays... Office public de la langue bretonne	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de structures concernées par le dispositif d'aide Nombre de structures et d'assistant-e-s maternel-le-s faisant usage du breton à l'issue du dispositif Nombre de participants aux séjours "breton en famille" organisés en Finistère	
<b>Sources</b>	<i>Divskouarn ; observatoire Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) ; mémoires universitaires...</i>	

<b>TRANSMETTRE</b>		<b>Le lien intergénérationnel</b>
I.3.A		<b><i>L'accompagnement des personnes âgées</i></b>
<b>Objectifs :</b>	Proposer des temps d'animation en breton en direction des personnes âgées Renforcer l'usage de la langue bretonne dans les lieux de vie des locuteurs âgés	
<b>Cibles :</b>	Personnes âgées et personnel des établissements	
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur le volet animation du schéma "<i>Bien vieillir en Finistère</i>"</li> <li>- Développer des méthodes innovantes d'apprentissage de la langue pour le personnel ; s'appuyer sur les connaissances linguistiques des bénévoles</li> <li>- Valoriser l'usage de la langue, sensibiliser les directions d'établissement</li> </ul>	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Association Blaz Produktion CNFPT Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de structures proposant des temps d'animation en langue bretonne Nombre de personnel faisant usage de la langue bretonne auprès des personnes âgées Nombre de participants aux formations Evolution des relations sociales et du bien-être au-sein des établissements	
<i>Sources</i>	<i>CD 29 ; observatoire Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) ; CNFPT</i>	

<b>TRANSMETTRE</b>		<b>Le lien intergénérationnel</b>
<b>I.3.B</b>	<b>Quêteurs de mémoires</b>	
<b>Objectifs :</b>	Favoriser les rencontres intergénérationnelles en langue bretonne	
<b>Cibles :</b>	Locuteurs "apprenants" et locuteurs de naissance	
<b>Actions :</b>	Trois types de public : - Adultes apprenants - action s'appuyant sur les <i>Bazhvalan</i> , intermédiaires facilitant la rencontre sur un territoire donné - Elèves des écoles primaires - action s'appuyant sur l'organisation de rencontres lors de la Semaine bleue - Collégiens - action proposant des rencontres via la réalisation de reportages audiovisuels	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Bretagne Culture Diversité Structures de formations pour adultes Education nationale Structures d'accompagnement des personnes âgées Communes et intercommunalités Acteurs de l'audiovisuel	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de projets Durée des projets Retour des participants	
<i>Sources</i>	<i>CD 29 ; BCD ; Organismes de formation ; établissements scolaires</i>	

<b>TRANSMETTRE</b>		<b>Le lien intergénérationnel</b>
<b>I.3.C</b>	<b>Valoriser les pratiques des jeunes</b>	
<b>Objectifs :</b>	Mieux connaître et valoriser les pratiques des jeunes finistériens	
<b>Cibles :</b>	Jeunes du Finistère	
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les enquêtes sur le sujet</li> <li>- Donner une place à la langue bretonne dans les projets jeunesse en Finistère ; valoriser les projets "T'as la tchatte" en langue bretonne</li> <li>- Valoriser les projets en langue bretonne soutenus par le Fonds Départemental d'Aide à l'initiative des Jeunes (FDAIJ)</li> </ul>	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Coordinateur Jeunesse intercommunaux Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de projets FDAIJ menés en langue bretonne Nombre de films "T'as la tchatte" en langue bretonne Nombre de locuteurs de 15 à 29 ans	
<i>Sources</i>	<i>CD 29 ; CRIJ ; IJ29</i>	

<b>VIVRE LA LANGUE</b>		<b>Des territoires acteurs du bilinguisme</b>
<b>II.1.A</b>		<b>Signalétique et environnement bilingue</b>
<b>Objectifs :</b>	Améliorer le bilinguisme existant pour offrir la même qualité d'information en breton et en français	
<b>Cibles :</b>	Finistériens et visiteurs	
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption d'une Charte du bilinguisme au-sein de la collectivité</li> <li>- Mise en place d'un bilinguisme à parité graphique pour les panneaux routiers directionnels</li> <li>- Mise en place d'un bilinguisme à parité graphique pour la signalétique externe et interne des équipements publics du Conseil départemental</li> <li>- Inscrire la signalétique bilingue comme critère d'éligibilité à l'aide départementale pour les constructions et réhabilitations d'équipements</li> <li>- Aide à l'investissement pour la signalétique bilingue des communes et intercommunalités</li> <li>- Faire de la langue un facteur d'attractivité du territoire</li> </ul>	
<b>Calendrier :</b>	Adoption Charte : premier trimestre 2017 Signalétique directionnelle : au fur-et-à-mesure du remplacement des panneaux Renouvellement des dispositifs d'aide à l'investissement : à partir du BP 2018	
<b>Partenaires :</b>	OPLB Bénéficiaires de subvention pour équipements : communes, EPCI, associations...	
<b>Indicateurs :</b>	Actions mises en œuvre par le Département pour le développement du bilinguisme Nombre de communes aidées pour la signalétique bilingue Nombre et type de projets touristiques intégrant la langue bretonne	
<i>Sources</i>	<i>CD 29 ; OPLB</i>	

<b>VIVRE LA LANGUE</b>		<b>Des territoires acteurs du bilinguisme</b>	
II.1.B		<b><i>Rôle et coordination des acteurs dans les territoires</i></b>	
<b>Objectifs :</b>	Proposer un environnement favorable à l'usage du breton au quotidien Améliorer l'image de la langue bretonne		
<b>Cibles :</b>	Ensemble des Finistériens Personnes parlant ou apprenant le breton		
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarifier et renforcer le rôle des Ententes de Pays ; inscription dans les Contrats de territoire</li> <li>- Renforcer la présence de bretonnants dans les lieux accueillant du public</li> <li>- Développer la présence du breton dans les médias de proximité</li> <li>- Former les agents du Département à la langue bretonne ; former les agents des collectivités territoriales</li> <li>- Donner de la visibilité à la langue via la communication institutionnelle</li> <li>- Etablir des échanges avec d'autres régions du monde et de France</li> </ul>		
<b>Calendrier :</b>	2016-2021		
<b>Partenaires :</b>	Ententes de Pays du Finistère Région Bretagne OPLB CNFPT		
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'actions proposées en Finistère ; nombre de personnes y prenant part Nombre d'heures de programmes radiophoniques et audiovisuel en breton		
<i>Sources</i>	<i>CD 29 ; OPLB ; Ententes de Pays</i>		



<b>VIVRE LA LANGUE</b>		<b>Culture et éducation populaire</b>
<b>II.2.A</b>		<b><i>Livre et lecture publique</i></b>
<b>Objectifs :</b>	Améliorer la diffusion des ouvrages en langue bretonne Renforcer les liens entre les acteurs du livre : auteurs, éditeurs, diffuseurs, lecteurs... en mobilisant les réseaux de lecture publique	
<b>Cibles :</b>	Personnes parlant ou apprenant le breton	
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la politique d'acquisition systématique des ouvrages en langue bretonne, voire augmentation du nombre d'ouvrages du même titre, en fonction des besoins identifiés</li> <li>- Incitation des médiathèques à enrichir leurs propres fonds en langue bretonne</li> <li>- Mise en valeur des titres en langue bretonne</li> <li>- Mise en place d'animations en langue bretonne</li> <li>- Enrichir l'offre de formation de la Bibliothèque du Finistère en proposant des modules en lien avec l'édition en breton</li> <li>- Recrutement de personnel brito-phone et/ou formation du personnel au-sein des médiathèques ; mise en réseau de ces acteurs</li> </ul>	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Médiathèques du territoire Editeurs en langue bretonne Livres et Lecture en Bretagne OPLB Région Bretagne Education Nationale	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de livres publiés en langue bretonne Nombre de livres vendus Nombre d'animations en langue bretonne proposées dans les lieux de lecture publique du Finistère	
<i>Sources</i>	<i>CD 29 ; OPLB ; Livres et Lecture en Bretagne ; Région Bretagne</i>	

<b>VIVRE LA LANGUE</b>		<b>Culture et éducation populaire</b>
<b>II.2.B</b>		<b>Projets artistiques et culturels</b>
<b>Objectifs :</b>	Accompagner la création et la diffusion des projets artistiques en langue bretonne Renforcer la présence de la langue bretonne dans les lieux culturels du Finistère Valoriser le chant et le conte, excellents vecteurs de transmission linguistique Mieux faire connaître les pratiques sociales en langue bretonne	
<b>Cibles :</b>	Ensemble des finistériens ; bretonnants du territoire	
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encouragement à la programmation d'œuvres en langue bretonne (spectacle vivant)</li> <li>- Soutien aux pôles ressources, tels C'hoariva (théâtre) et Daoulagad Breizh (audiovisuel)</li> <li>- Pour les lieux appartenant au Département du Finistère ou lui étant liés juridiquement (sites de l'EPCC Chemins du Patrimoine), adoption une signalétique conforme à la Charte du bilinguisme et étude au cas par cas les possibilités d'intégrer la langue bretonne aux projets</li> <li>- Recrutement d'agents bretonnants</li> <li>- Pour les lieux subventionnés par le Conseil départemental, incitation à l'emploi de la langue bretonne, a minima dans la signalétique</li> <li>- Valorisation des pratiques du chant et du conte, les rendre accessible au plus grand nombre (écoles ; Kan ar Bobl...)</li> <li>- Contribution à la création d'un portail web "langue bretonne" recensant les activités en langue bretonne</li> </ul>	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Acteurs culturels du Département Acteurs de la langue bretonne (portail) Education nationale Collectivités	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de lieux culturels proposant une programmation en langue bretonne Type d'actions proposées (signalétique / exposition / visite guidée en breton...) Nombre de propositions intégrées au futur portail web ; dynamisme du portail, retours...	
<i>Sources</i>	<i>CD 29 ; OPLB ; Région Bretagne</i>	

<b>VIVRE LA LANGUE</b>		<b>Culture et éducation populaire</b>
<b>II.2.B</b>	<b>Loisirs et éducation populaire</b>	
<b>Objectifs :</b>	Proposer des temps en-dehors des temps scolaires ou de formation pour faire usage de la langue bretonne dans divers contextes	
<b>Cibles :</b>	Enfants et adultes bretonnants	
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux nuitées pour les camps de vacances en breton</li> <li>- Aide au BAFA et BAFD</li> <li>- Encouragement au développement d'actions autour du nautisme en langue bretonne</li> <li>- Encouragement au développement de "Temps d'activité périscolaire" autour de la langue bretonne</li> </ul>	
<b>Calendrier :</b>	2016-2021	
<b>Partenaires :</b>	Acteurs de l'éducation populaire Acteurs de la langue bretonne Communes, EPCI Education nationale Bretagne Culture Diversité (TAP)	
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de camps de vacances organisés Nombre d'enfants participant Nombre de TAP "langue bretonne"	
<i>Sources</i>	<i>CD 29 ; UBAPAR ; BCD</i>	

## Mettre en œuvre et accompagner le schéma linguistique

<b>Objectifs :</b>	S'assurer de la mise en œuvre du schéma au fil des années, mener une évaluation continue et adapter le schéma selon les besoins  Développer un contexte favorable à la langue bretonne
<b>Cibles :</b>	Elus et agents du Conseil départemental du Finistère
<b>Actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Veille législative</li><li>- Sujets d'enquêtes socio-linguistiques à développer</li><li>- Renforcement du travail en transversalité au-sein du Conseil départemental</li><li>- Meilleure communication au sujet du soutien à la langue</li><li>- Réécriture ou mise en place de dispositifs de soutien aux partenaires associatifs et institutionnels</li><li>- Mise en place d'un comité de suivi du schéma</li></ul>
<b>Calendrier :</b>	2016-2021
<b>Partenaires :</b>	OPLB
<b>Indicateurs :</b>	Mise à jour des indicateurs repérés pour chaque thématique Observations du comité de suivi Evolution de la présence de la langue bretonne en Finistère
<i>Sources</i>	<i>CD 29 ; OPLB</i>

# Annexe 1 :

## Composition du comité de pilotage et du comité technique pour l'élaboration du schéma linguistique départemental

### Comité de pilotage

NOM	Prénom	Groupe	Observation
CREIGNOU	Solange	Majorité	Présidente du Copil
PALLIER	Elyane	Majorité	Canton St Renan
LE BOURDON	Stéphane	Majorité	Canton Quimper 1
HUON	Joëlle	Majorité	Canton Plouigneau
TANGUY	Jean-Marc	Majorité	Canton Quimper 2
JAFFRE	Claude	Majorité	Canton Moëlan
PERON	Stéphane	Majorité	Canton Guipavas
GUILLERM	Elisabeth	Alliance	Canton Landivisiau
MOULLEC	Yvan	Alliance	Canton Landerneau
CHEVAUCHER	Aline	Alliance	Canton St Pol
NICOLE	Corinne	Régionalistes	Canton Carhaix

## Comité technique

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Structure / Direction</b>	<b>Observation</b>
BONJOUX	Rémi	CD29 – Direction Culture Sport Jeunesse	
MAGNANON	Florence	CD29 – Service des Politiques territoriales culturelles et sportives	
COUPIER	Erell	CD29 - SPTCS – Langue bretonne	
BOULEY	Jean-Emmanuel	CD29 – Direction de la Communication	
PROU	Anne	CD29 – Mission d'appui à la mise en œuvre du projet stratégique	
DEBAVAELERE	Karine	CD29 – Direction des Agences techniques départementales	
CADIOU	Christian	CD29 – Direction des déplacements	
PENON	Guillaume	CD29- Direction des collèges	
RYCKELYNK	Fabienne	CD29 – Direction de la Protection maternelle et infantile	
KERNINON	Isabelle	CD29 – Direction des Ressources Humaines	
LETTY	Pascale	CD29 – Direction des personnes âgées et des personnes handicapées	
YOUINOU	Tangi	CD29 - Service des Politiques Territoriales Culturelles et Sportives	Groupe Culture
AR BRAS	Kristian	Blaz Produktion	Groupe lien intergénérationnel
LE BIHANNIC	Mikaël	Bretagne Culture Diversité	Groupe lien intergénérationnel

MAZO	Gregor	Divskouarn	Groupe Bilinguisme précoce
JAKEZ	Fulup	Office public de la langue bretonne	Groupe Enseignement
MARQUAND ou AN HABASK	Patrice  Riwanon	Oaled Landelo  UBAPAR	Groupe Territoires acteurs du bilinguisme
MENGUY	Yannig	Commune de Pluguffan	Groupe Territoires acteurs du bilinguisme